

COMMISSION MILIEUX DU SAGE ADOUR AVAL
SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX - LE 27 FÉVRIER 2026
COMPTE RENDU

Participants :

M. Martin ALIAGA – EPTB a3, chargé de mission urbanisme
Mme Marie BAREILLE – EPTB a3, responsable service gestion intégrée
M. Michel BOTELLA – association SEPANSO 64
Mme Marie CLADERES – DDTM 40, technicienne police de l'eau
M. Damien DELAVOIE – EPTB a3, président de la CLE Adour aval
Mme Stéphanie DELPORTE – CAPB, service qualité eau et gestion des milieux aquatiques
M. Maxime DESCAMPS – EPTB a3, animateur du SAGE Adour aval
Mme Geneviève DULIN – SMBAM, présidente de la commission qualité du SAGE Adour aval
Mme Marion ESCARPIT – CAPB, technicienne SAGE et zones humides
Mme Patricia FÉVRIER-COURTEL – DDTM 40, chargée de mission ressource en eau
Mme Catherine GIROUX – Agence de l'eau Adour-Garonne, chargée de mission
Mme Léa GOUTAUDIER – CPIE, animatrice Natura 2000 Barthes et Adour
Mme Paula GUILLET – Conseil départemental 40, animatrice GEMA
M. Pierre-Emmanuel JASNOT – SCoT Pays Basque et Seignanx, chef de projet
Mme Géraldine LAFARGUE – CPIE du Seignanx, chargée de mission
M. Laurent LANCELEUR – UPPA, enseignant chercheur
M. Antoine LARQUET, CAPB – chef de projet PLUi
M. Matthieu LARRALDE – CC du Seignanx, service urbanisme
Mme Anne-Francine LATRACE – Ville d'Anglet, cheffe de projet environnement
M. Tangi LE MOAL – CEN Nouvelle-Aquitaine, responsable
Mme Juliette LÉPINE – CAPB, cheffe de projet PLUi
M. Fabrice MASSEBOEUF – FDAAPPMA, responsable technique
M. Nicolas NARBÉY – commune de Sames, adjoint au maire
M. Yves PONS – commune de Sames, maire
Mme Héléna SZALAI – EPTB a3, animatrice du SAGE Midouze
Mme Marie VOCCIA – CDC Biodiversité, cheffe de projets



Préambule de la réunion

Monsieur DELAVOIE introduit la réunion en rappelant que la commission milieux du SAGE Adour aval a été réunie pour traiter le sujet des zones humides et des compensations qui sont associées à leur destruction. Ce sujet est assez complexe et soulève plusieurs problématiques comme notamment les pertes écologiques entre la surface compensée et la surface détruite, la difficulté de trouver des sites de compensation suivis. Ce sujet est particulièrement prégnant sur le bassin de l'Adour aval qui est soumis à une forte pression foncière. Le SAGE ne dispose pas de réponse concrète à apporter à ces problématiques : il n'existe pas aujourd'hui de stratégie cohérente à l'échelle du bassin. Cette commission a été organisée car la CLE a besoin du concours des acteurs du territoire pour dresser un constat partagé, dans un premier temps, avant de pouvoir réfléchir de façon concertée aux éventuelles solutions à mettre en œuvre. Pour ce faire, un temps d'ateliers sera organisé à la fin des présentations qui auront permis de poser le cadre de la problématique.

Il énonce ensuite les points à l'ordre du jour à savoir :

- La prise en compte des zones humides dans le SAGE Adour aval (Maxime DESCAMPS - EPTB a3) ;
- Les missions du CEN Nouvelle-Aquitaine et son rôle dans la gestion des zones humides (Tangi LE MOAL - CEN Nouvelle-Aquitaine) ;

- Le rôle de CDC Biodiversité dans l'accompagnement de la compensation et de la restauration des zones humides (Marie VOCCIA – CDC Biodiversité) ;

Monsieur DESCAMPS ajoute que ces présentations ont pour objectif de poser le contexte et de faire un tour d'horizon des problématiques liées au sujet avant de prendre part au temps de travail collectif en atelier.

La prise en compte des zones humides dans le SAGE Adour aval

Monsieur DESCAMPS commence par rappeler la définition réglementaire d'une zone humide et leurs principales fonctions. Il poursuit en rappelant que la préservation des zones humides du SAGE constitue un enjeu important et qu'à ce titre, une étude de prélocalisation et des inventaires de terrain ont permis d'identifier des zones humides effectives et parmi elles des zones humides prioritaires sur la base des fonctions qu'elles remplissent et des pressions qu'elles subissent. Le SAGE comporte deux règles pour préserver les zones humides.

Le sujet des zones humides et notamment de la compensation des surfaces détruites est souvent traité de manière lacunaire dans les projets dont la compatibilité et la conformité au SAGE doit être assurée. Trop souvent, les porteurs de projet envisagent directement la compensation en justifiant que l'évitement n'est pas possible. Toutefois, la compensation est de plus en plus difficile à mettre en œuvre sur le territoire, notamment en raison de la disponibilité du foncier et de l'efficacité, parfois limitée, des mesures de restauration.

Madame GOUTAUDIER demande si la donnée des zones humides prioritaires du SAGE est évolutive et si des zones humides identifiées ultérieurement à la création de la base de données produite pouvaient être classées en zone humide prioritaire. Monsieur DESCAMPS répond que la base de données concernant les zones humides effective est évolutive car elle est complétée régulièrement par les nouvelles données que les porteurs de projets produisent lorsqu'ils effectuent un inventaire de terrain. Il indique que la base de données zones humides prioritaire pourra éventuellement évoluer lors d'une future révision du SAGE.

Monsieur NARBAY fait remarquer que la compensation des zones humides se fait souvent au détriment du foncier agricole et que les porteurs de projets viennent parfois chercher des terres dans des communes rurales éloignées de l'emplacement du projet. Monsieur DESCAMPS indique que ces problématiques sont récurrentes sur le territoire et que c'est justement pour cela que la commission a été organisée et qu'un temps d'atelier est prévu pour que chacun fasse part des difficultés qu'il rencontre en lien avec la compensation des zones humides pour parvenir à un constat partagé.

Les missions du CEN Nouvelle-Aquitaine et son rôle dans la gestion des zones humides

Monsieur LE MOAL présente le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Nouvelle-Aquitaine qui œuvre notamment à la gestion d'espaces naturels, dont des zones humides. Le CEN Nouvelle-Aquitaine a 903 sites en gestion pour un total de 25 171 ha (2025).

Il poursuit en rappelant rapidement la définition réglementaire des zones humides et en présentant leur diversité tant du point de vue morphologique que des espèces végétales qui les peuplent. Il évoque ensuite les menaces qui pèsent sur elles comme le développement de l'urbanisation, l'intensification de l'agriculture ou encore le développement des espèces exotiques envahissantes, entre autres. Il indique que les surfaces de zones humides ont très largement reculées au XX^{ème} siècle et que, malgré le ralentissement de la dynamique de leur déclin au XXI^{ème} siècle, celle-ci se poursuit à un rythme soutenu et reste très préoccupante. De plus, la faune et la flore caractéristique de ces milieux sont pour la plupart menacées, voire en situation précaire. Plusieurs espèces emblématiques du Pays basque et des Landes sont ainsi en régression critique.

Il présente ensuite les actions du CEN menées sur les tourbières de Mées qui sont soumises à différents usages et pressions comme l'urbanisation, l'assèchement du bassin versant ou certaines pratiques non compatibles avec la bonne gestion du milieu. Les actions de gestion et de restauration menées ont consisté en la pose et l'entretien de barrages seuils, le bouchages des drains, la gestion de la végétation et des sols pour favoriser les stades de tourbière active et le suivi des effets de la gestion.

Monsieur LE MOAL interroge ensuite de façon plus globale la gestion des zones humides et la façon dont la compensation est opérée de manière générale. Le premier point abordé est l'amont des projets et la définition des impacts et la conduite de la démarche ERC. Il estime que les impacts sont souvent mal évalués et questionne la pertinence de la démarche ERC. Il souligne le manque de prise en compte de l'effet cumulatif des projets. Il se demande si la compensation peut garantir une absence de « perte nette » de biodiversité et in fine si les impacts sont réellement compensables.

Il aborde enfin la question des mesures compensatoires et indique qu'une maîtrise foncière forte est nécessaire. Il souligne que les mesures devraient chercher à restaurer et recréer plutôt qu'à maintenir ou préserver; le suivi et l'évaluation continue de la mesure compensatoire doivent être assurés. Il indique qu'il est nécessaire d'adapter les moyens aux besoins et aux résultats tout au long de la mise en œuvre des mesures compensatoires aussi bien au niveau du budget que des moyens humains et techniques. Le tout pour assurer un engagement fort sur le moyen/long terme.

Le rôle de CDC Biodiversité dans l'accompagnement de la compensation et de la restauration des zones humides

Madame VOCCIA présente CDC Biodiversité qui a pour but de concilier biodiversité et développement économique au service de l'intérêt général par la conception et la mise en place d'actions concrètes de restauration et de préservation de la biodiversité. Pour ce faire, la société met en œuvre notamment des actions de compensation écologique pour les entreprises en effectuant des opérations de recherche et de sécurisation foncière, d'investissements fonciers, de mise en œuvre de travaux de génie écologique et de gestion

de suivi sur le long terme. Elle dispose de 2850 ha en gestion en Nouvelle-Aquitaine dont 1400 ha en propriété.

Marie VOCCIA indique que, dans le cas d'une compensation à la demande, CDC Biodiversité est missionnée pour rechercher et sécuriser du foncier éligible aux mesures compensatoires. Un plan de gestion est ensuite rédigé avant d'être contrôlé puis validé par les services de l'État. Des actions de restauration sont ensuite menées sur le terrain acquis et des mesures de suivis et de gestion du site sont mises en place sur toute la durée d'engagement du maître d'ouvrage.

Elle présente ensuite les projets de compensation menés par CDC Biodiversité en Nouvelle-Aquitaine et sur le SAGE Adour aval. Dans le cadre de l'aménagement du CEF de Mouguerre, plusieurs sites ont été identifiés dans le SAGE et hors du SAGE pour compenser les surfaces de zones humides qui seront détruites par le projet. Madame VOCCIA poursuit en évoquant des projets immobiliers en cours à Lahonce et Urcuit ainsi qu'un projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) à Saint-Geours-de-Marmne. Les autres projets de compensation menés dans la région concernent, entre autres, de nombreux projets photovoltaïques, un projet lié à l'A65 et des projets portés par la communauté de communes Lacq-Orthez qui a notamment engagé une étude sur l'anticipation des besoins de renaturation et la recherche de solutions de compensation anticipées à l'échelle du territoire de la collectivité.

Madame VOCCHIA aborde ensuite les difficultés rencontrées dans les recherches foncières pour les projets de compensation de zones humides. Elle indique que la compensation se fait souvent sur des espaces qui n'ont pas de connexions entre eux ni d'unité écologique cohérente. Cela conduit à compenser une surface détruite sur un site unique sur plusieurs petits sites distants les uns des autres. Sur le périmètre du SAGE Adour aval, elle explique cela par le fait que c'est un territoire où la pression foncière est élevée pour tous les usages et qu'il est ainsi difficile de trouver du foncier éligible pour la compensation. De plus, les parcelles comprenant des zones humides sont souvent morcelées au fil des successions comme dans les barthes de l'Adour. Elle souligne également que l'animation foncière est difficile en raison de la spéculation sur la valeur du foncier par les propriétaires et la compétition pour les usages. Elle ajoute que la méthodologie nationale d'évaluation des fonctions des zones humides (MNEFZH) utilisée pour justifier, aux services de l'État, de l'efficacité des mesures de compensation n'est pas adaptée à certaines situations et aux difficultés rencontrées.

Elle poursuit en évoquant des perspectives pour l'amélioration des projets de compensation. Ainsi, elle préconise une anticipation des aménagements à venir sur 10-15 ans à une échelle territoriale donnée (communauté de commune par exemple) afin de pouvoir rechercher des solutions foncières cohérentes pour un gain écologique plus pertinent. Elle pose la question d'un assouplissement des règles d'éligibilité du foncier de compensation sur les territoires à forte pression foncière car la MNEFZH y est compliquée à appliquer. Elle suggère également un durcissement des règles d'urbanisme pour empêcher la destruction des zones humides si on ne peut pas les compenser de façon pertinente mais cela nécessiterait un effort pédagogique important pour l'élaboration des documents d'urbanisme et engendrerait d'autres problématiques. Enfin, madame VOCCIA avance l'idée de cartographier les

surfaces de zones humides dégradées afin de mieux orienter les recherches de surfaces à restaurer et à protéger.

Madame GOUTAUDIER interpelle madame VOCCIA sur un site de compensation dans les barthes à Saint-Martin-de-Seignanx. Elle s'interroge sur la façon dont les projets de compensation sont parfois menés. Elle attire également l'attention sur le fait qu'un projet de compensation doit être mené de façon pertinente sur un site dégradé de sorte à ne pas impacter un milieu déjà fonctionnel car cela conduirait à devoir faire une compensation de la compensation.

Compte rendu des ateliers

Trois groupes de six à sept personnes ont été composés pour répartir les acteurs et structures entre les groupes. Chaque groupe disposait la matrice de réflexion suivante pour un temps de travail d'une heure :

	Quels constats dressez-vous ? Quelles expériences à partager ?	Quels besoins identifiez-vous ?	Quelles solutions préconisez-vous ?	Quels seraient les avantages et/ou les limites de ces solutions ?
<u>Nature de la compensation :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Compensation en termes de surface - Compensation en termes de fonctionnalités 				
<u>Trouver où compenser :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Nature foncière du terrain - Maîtrise foncière - Proximité/éloignement du secteur du projet 				
<u>Mise en œuvre de la compensation :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Efficacité/pertinence des mesures de compensation - Suivi des mesures de compensation 				

Les échanges ont permis de mettre en évidence que les participants constatent globalement que la séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC), est appliquée de façon lacunaire, les deux premières étapes apparaissent trop souvent délaissées au détriment de la dernière. Les participants expliquent cela par un manque de définition de l'évitement et de la réduction

ainsi que par un manque de pédagogie de manière plus générale. La compensation est souvent perçue comme une réponse plus accessible – voire plus rentable économiquement – pour les porteurs de projet, avec une approche encore largement centrée sur des logiques de surface plutôt que sur les fonctionnalités écologiques des milieux. L'application de la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides n'est pas obligatoire et reste peu appliquée par les porteurs de projet. Par ailleurs, les participants soulignent un manque de partage des retours d'expérience et une prise en compte encore limitée des dynamiques d'évolution des milieux, notamment dans un contexte de changement climatique.

La question de la localisation des mesures compensatoires constitue un point de difficulté majeur. Les acteurs font état d'une rareté du foncier mobilisable, accentuée par une pression foncière importante sur le territoire et des problématiques de maîtrise du foncier. Cette situation conduit parfois à des choix de sites éloignés du secteur de projet ou écologiquement peu pertinents, ainsi qu'à des effets indirects sur le marché foncier (spéculation, augmentation des prix, retrait de terres agricoles). Le besoin de privilégier une compensation au plus près des impacts est largement partagé, de même que celui de mieux anticiper les besoins via une meilleure connaissance des zones humides et des secteurs dégradés sur lesquels il pourrait être pertinent de mettre en place des actions de restauration. À cet égard, la structuration de stratégies foncières à l'échelle des collectivités et l'intégration de ces enjeux dans les documents de planification ont été identifiés comme des leviers importants.

De manière générale, les participants relèvent un manque d'inventaires, de cartographies et de données consolidées sur les zones humides et les sites de compensation, ainsi que des difficultés d'accès à l'information. Ce constat souligne la nécessité de centraliser et d'actualiser les données, de développer des outils de suivi et de renforcer la diffusion des connaissances.

La mise en œuvre opérationnelle des mesures de compensation et leur suivi constituent un autre point de vigilance. Les mesures sont parfois jugées inadaptées ou insuffisamment efficaces, et leur suivi apparaît irrégulier, voire inexistant dans certains cas. Les temporalités longues associées à ces suivis rend leur application concrète difficile dans le temps. En effet, sur des périodes longues (30 à 50 ans) les moyens humains et financiers peuvent varier et ne plus être garantis et les indicateurs de suivi peuvent devenir inadaptés avec le temps et l'évolution des enjeux. Les participants soulignent également un manque de moyens des services de l'État pour assurer des contrôles systématiques, ce qui fragilise la continuité de la bonne application des mesures de suivi. Dans ce contexte, un besoin de renforcement du cadre de suivi et de mise en place de mécanismes de contrôle, voire de sanctions en cas de non-respect, est exprimé.

Face à ces constats, plusieurs pistes d'amélioration convergentes émergent : renforcer la pédagogie et l'accompagnement des porteurs de projet sur la séquence ERC, mieux définir les attendus réglementaires notamment sur les questions de compensation des fonctionnalités des zones humides, structurer et partager les données via la création d'outils centralisés comme un « observatoire de la compensation », intégrer davantage les enjeux de compensation dans les documents de planification, en particulier dans les PLUi,

développer des stratégies foncières territorialisées, et mettre en place une gouvernance locale associant l'ensemble des parties prenantes. Toutefois, les participants soulignent que la mise en œuvre de ces évolutions devra tenir compte de contraintes fortes, notamment financières et organisationnelles.

Dans l'ensemble, les échanges traduisent la nécessité de faire évoluer les pratiques vers une approche plus anticipée, cohérente et territorialisée de la compensation des zones humides, reposant sur une meilleure articulation entre connaissance, planification et suivi des mesures.

Suites et conclusion

Monsieur DESCAMPS informe que ce travail en atelier constitue une première étape à poursuivre avec les acteurs du territoire dans le but de parvenir *in fine* à la mise en œuvre de solutions partagées sur le territoire concernant la question de la compensation des zones humides. Pour ce faire, la rédaction d'un document de constat partagé sera engagée à partir des éléments échangés lors de ces ateliers afin de pouvoir servir de point de départ à une dynamique de travail concerté.

Monsieur DELAVOIE remercie ensuite les participants et clôt la réunion.

Commission milieux du SAGE Adour aval



Le 27 février 2026 - Saint-Martin-de-Seignanx

Thème : Zones humides et compensation

**Objectif de la commission :
Réfléchir collectivement à des solutions
à partir d'un diagnostic partagé**

14h

17h

**La prise en compte des zones humides dans le
SAGE Adour aval – Maxime DESCAMPS (EPTB a3)**

**Les missions du CEN Nouvelle-Aquitaine et son rôle dans
la gestion des zones humides – Tangi LE MOAL (CEN)**

**Le rôle de CDC Biodiversité dans l'accompagnement de la compensation
et de la restauration des zones humides – Marie VOCCIA (CDCB)**

Temps de travail collectif en atelier

Les zones humides dans le SAGE Adour aval

Connaissances, dispositions, règles

Qu'est-ce qu'une zone humide ?

Cadre réglementaire (2 critères alternatifs)

Présence d'une végétation caractéristique (bruyères, molinie bleue...)

Présence d'un sol caractéristique formé par l'engorgement d'eau



Fonctions principales :

Hydrologiques

Atténuation du débit de crue
Ralentissement des ruissellements
Recharge des nappes
Soutien au débit d'étiage

Biogéochimiques

Dénitrification
Épuration
Séquestration du carbone

Biodiversité

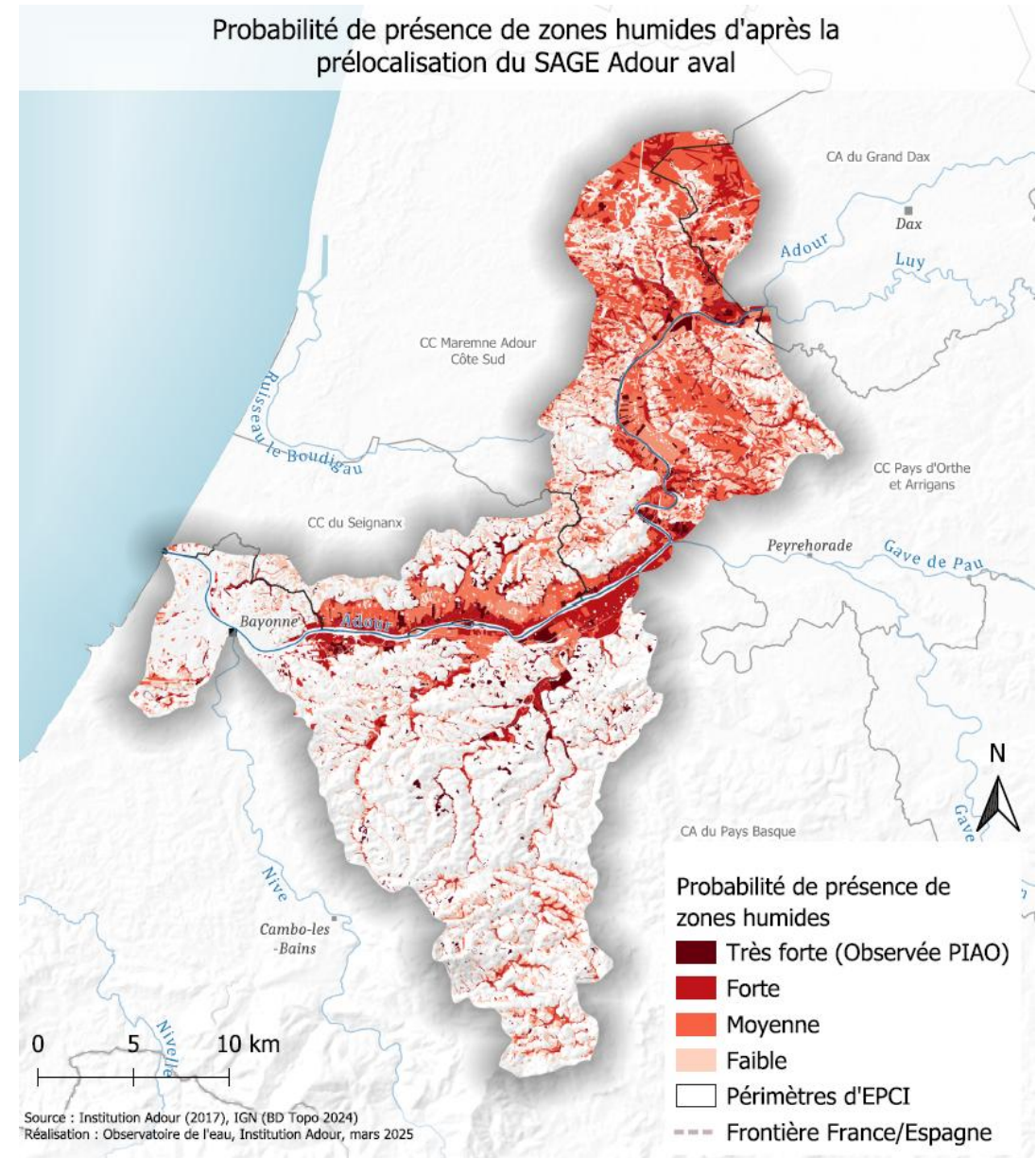
Support des habitats
Connexion des habitats

Les zones humides du SAGE Adour aval

Le SAGE Adour aval est un territoire urbanisé où la **pression foncière est élevée** sur certains secteurs. La préservation des zones humides sur ce bassin constitue un **enjeu important**

Lors de l'élaboration du SAGE, une étude de prélocalisation des zones humides du territoire a été réalisée

Cette étude a été complétée par des inventaires de terrain permettant d'identifier des **zones humides effectives** parmi lesquelles ont été déterminées des **zones humides prioritaires** sur la base des fonctions qu'elles remplissent et des pressions qu'elles subissent



Les zones humides du SAGE Adour aval

À partir de ces données, deux règles ont été établies :

Règle 4 qui prévoit la préservation stricte des zones humides prioritaires (sauf pour les projets faisant l'objet de DUP ou de DIG)

Règle 5 qui fixe les coefficients surfaciques de compensation à adopter en fonction de la localisation des secteurs de compensation :

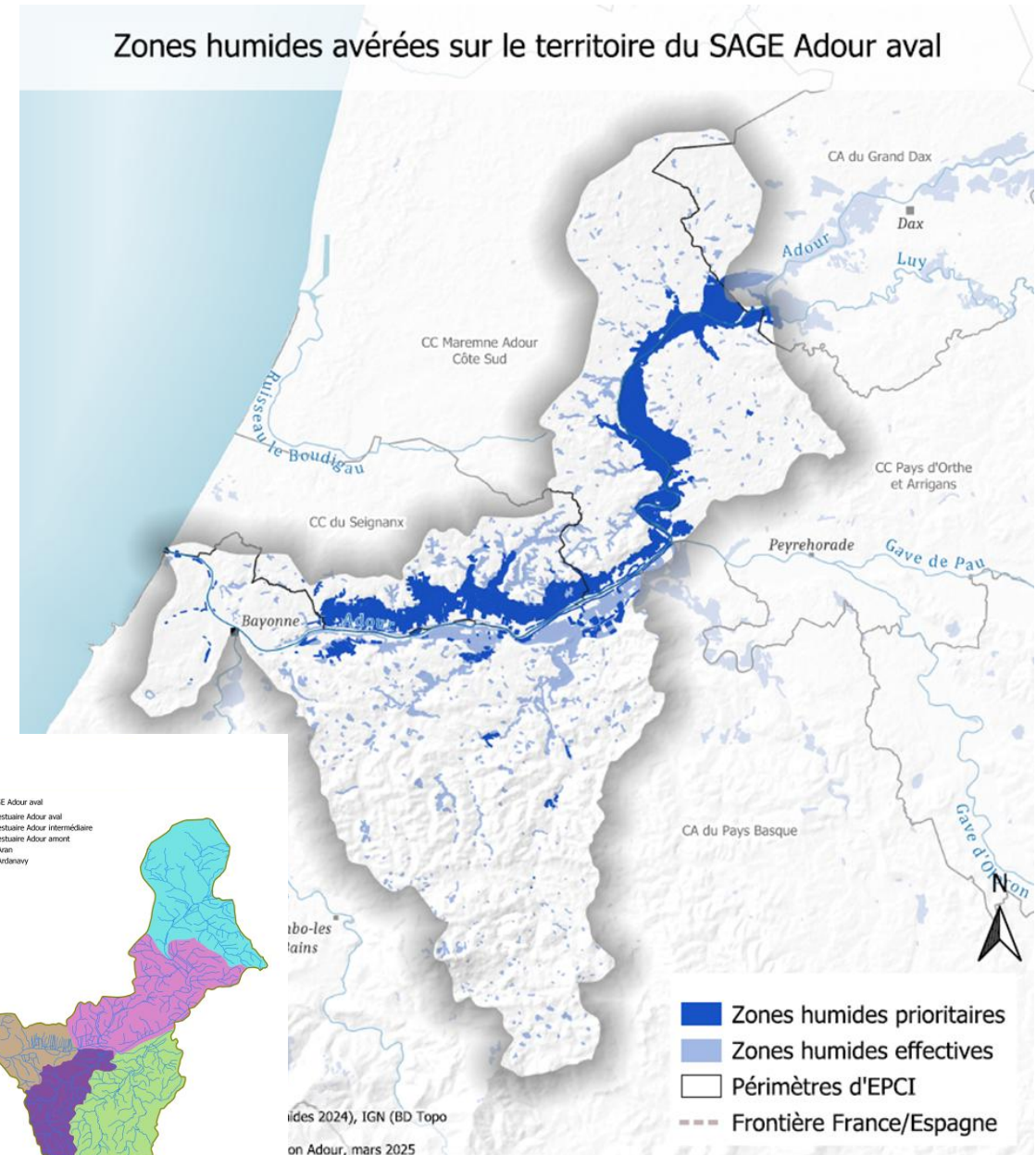
150 % dans le même sous-bassin

175 % dans le périmètre du SAGE mais dans un autre sous-bassin

200 % hors du périmètre du SAGE

200 % si compensation d'une zone humide prioritaire (DUP ou DIG)

Ces règles s'appliquent sur les projets ICPE ou IOTA soumis à déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'eau



— périmètre du SAGE Adour aval
— Sous-bassin de l'estuaire Adour aval
— Sous-bassin de l'estuaire Adour intermédiaire
— Sous-bassin de l'estuaire Adour amont
— Sous-bassin de l'Aran
— Sous-bassin de l'Andarnay

■ Zones humides prioritaires
■ Zones humides effectives
□ Périmètres d'EPCI
--- Frontière France/Espagne

ides 2024), IGN (BD Topo)
on Adour, mars 2025

La compensation des zones humides du SAGE Adour aval

Depuis la mise en œuvre du SAGE Adour aval (mars 2022) plusieurs avis ont été rendus sur des projets soumis à autorisation impactant des zones humides ainsi que sur des documents d'urbanisme

Lorsque des réserves ont été émises sur ces projets, elles l'ont pratiquement toutes été sur le traitement des zones humides, **notamment sur les surfaces de compensation envisagées** ou sur la prise en compte des zones humides dans le projet

Le cas échéant, des précisions complémentaires sont apportées par le porteur de projet pour lever la réserve (avis bassins de traitement des eaux pluviales A64) ou le dossier est retiré (avis aéroport de Biarritz) ou la rédaction est ajustée (documents d'urbanisme)

L'application de la séquence ERC

La plupart des porteurs de projet font la démonstration que tout a été mis en œuvre pour éviter et réduire les impacts du projet sur les zones humides conformément à l'application de la séquence ERC et que la compensation doit être envisagée.

➔ **La compensation est, de fait, quasiment systématiquement envisagée**

Problème : elle est de plus en plus difficile à mettre en œuvre sur le territoire

Plusieurs raisons :

- Disponibilité du foncier à proximité du site impacté
- Plus-value écologique non garantie
- Efficacité des mesures de restauration limitée
- Conflit des usages
- Difficulté de suivi des mesures dans le temps
- ...

La difficile mise en œuvre de la compensation

Devant ces difficultés, certains porteurs de projets sollicitent le SAGE en amont pour avoir accès à des surfaces sur lesquelles il serait possible de compenser

Aujourd'hui, mises à part ses dispositions et ses règles, le SAGE n'a pas de réponse concrète à apporter sur ces problématiques liées aux zones humides et à leur compensation. Il n'existe pas de stratégie cohérente à l'échelle du bassin

→ **Besoin des acteurs du territoire pour dresser un constat partagé et commencer à réfléchir à des pistes d'action, de solutions à mettre en œuvre**



Merci de votre attention

LES ZONES HUMIDES

PRINCIPAUX ENJEUX, FONCTIONS

ET PRISE EN COMPTE SUR LE TERRITOIRE



COMMISSION "MILIEUX" DU SAGE ADOUR AVAL
27 FÉVRIER 2026 – TANGI LE MOAL



Un outil au service de la
biodiversité, des paysages
et de l'économie rurale



Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine





**Association loi 1901, créée en février 1992
agrée par l'Etat à la Région le 23/10/2012**

**Un Conseil
d'administration**

**Un Conseil
scientifique**

59 spécialistes : validation
des stratégies foncières, des
plans de gestion des sites, ...

**Une
équipe
salariée**

140 salariés

**Des
adhérents**

840 adhérents
individuels

1 Siège social (St Gence – Hte Vienne) et 12 antennes territoriales

Antenne Pays-Basque / Landes (Urt)



Nos missions



Étudier, analyser les milieux naturels et les espèces pour mieux les protéger.

CONNAITRE



Négocier à l'amiable la maîtrise foncière ou d'usage à long terme des espaces naturels.

PROTEGER



Mettre en place des opérations de gestion nécessaires au maintien de la biodiversité.

GERER



Sensibiliser les populations à la protection de la nature et à ses enjeux.

VALORISER



Accompagner la mise en œuvre des politiques publiques environnementales.

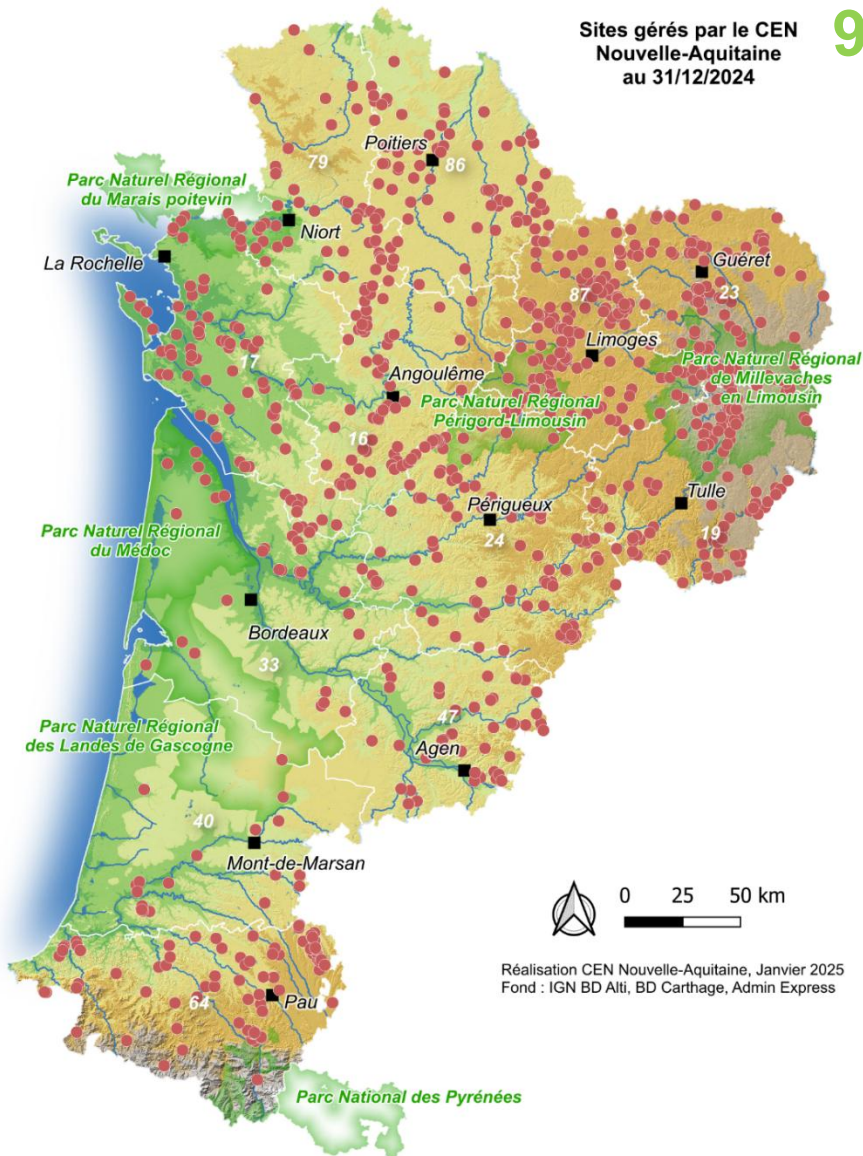
ANIMER



Maîtrise foncière ou d'usage

903 sites en gestion – 25 171 ha

Sites gérés par le CEN
Nouvelle-Aquitaine
au 31/12/2024



Réalisation CEN Nouvelle-Aquitaine, Janvier 2025
Fond : IGN BD Alt, BD Carthage, Admin Express

PROPRIETE
8 754 ha

CONVENTION DE GESTION
15 531 ha

LOCATION
608 ha

ORE
278 ha

ASSISTANCE TECHNIQUE (camps militaires,
carrières...) : **40 000 ha**





Les chiffres-clés du Conservatoire

- 452 agriculteurs partenaires
- 103 sites ouverts au public
- 7 Réserves Naturelles Nationales et Régionales gérées
- 44 sites en animation Natura 2000
- 814 adhérents



Les zones humides

Une définition réglementaire

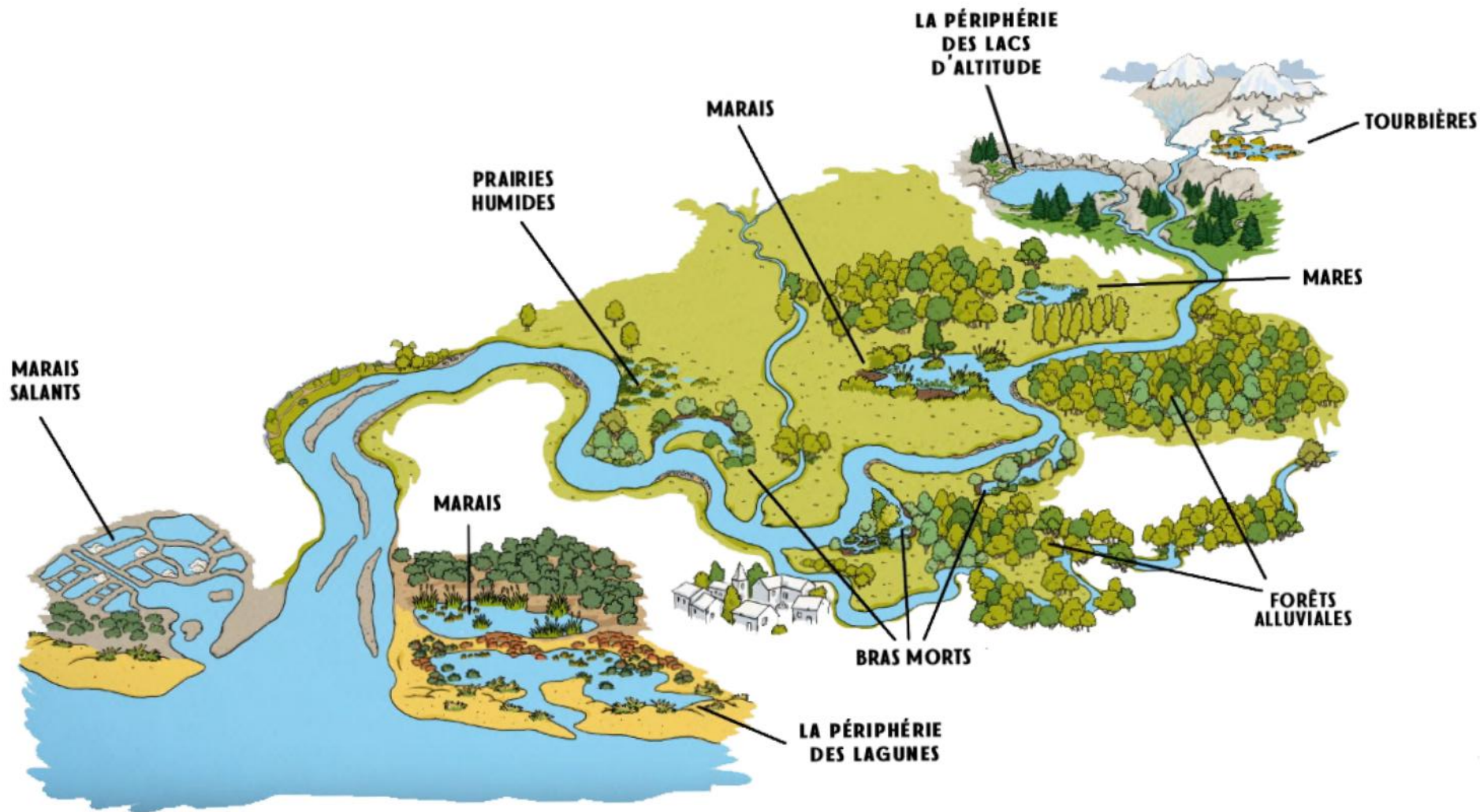
« Terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles au moins une partie de l'année »

- Loi sur l'eau de 1992 - Art. L.211-1 du Code de l'Environnement

- Nombreuses **fonctions écosystémiques** : stockage d'eau, soutien d'étiage, épuration de l'eau ...
- Habitats très **riches en biodiversité** : flore & faune
- Nombreuses **espèces rares et menacées**
- **Milieus strictement protégés et de plus en plus rares**



Les Zones Humides : une diversité de milieux, des sources aux estuaires



illustrations et nombreuses données issues de « sauver l'eau », comité de bassin RMC



Les Zones Humides : des milieux très variés

Sources



Torrents et rivières



Fleuves



B. L'Hiver

Estuaires



Les Zones Humides : des milieux très variés



Les Zones Humides : des milieux très variés

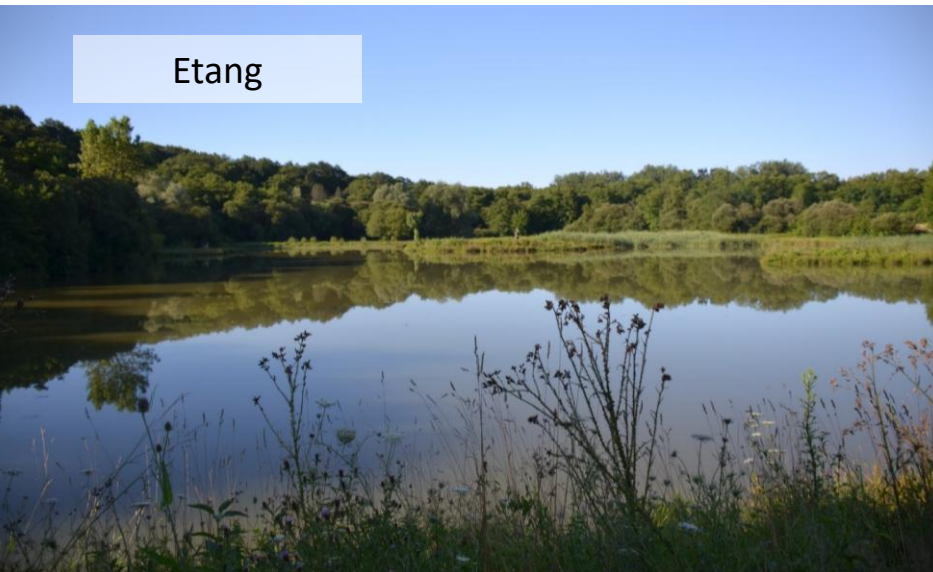
Mégaphorbiaie



Cariçaie



Etang



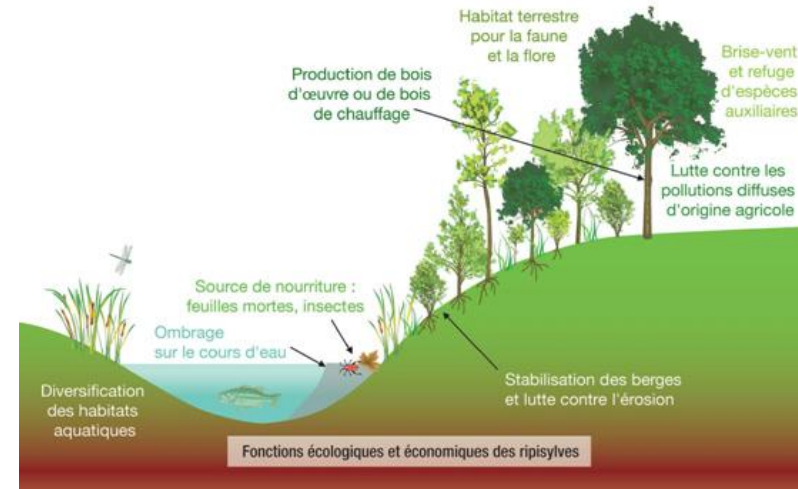
Roselière



Les ripisylves

Forêts riveraines, rivulaire ou ripisylve est l'ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau

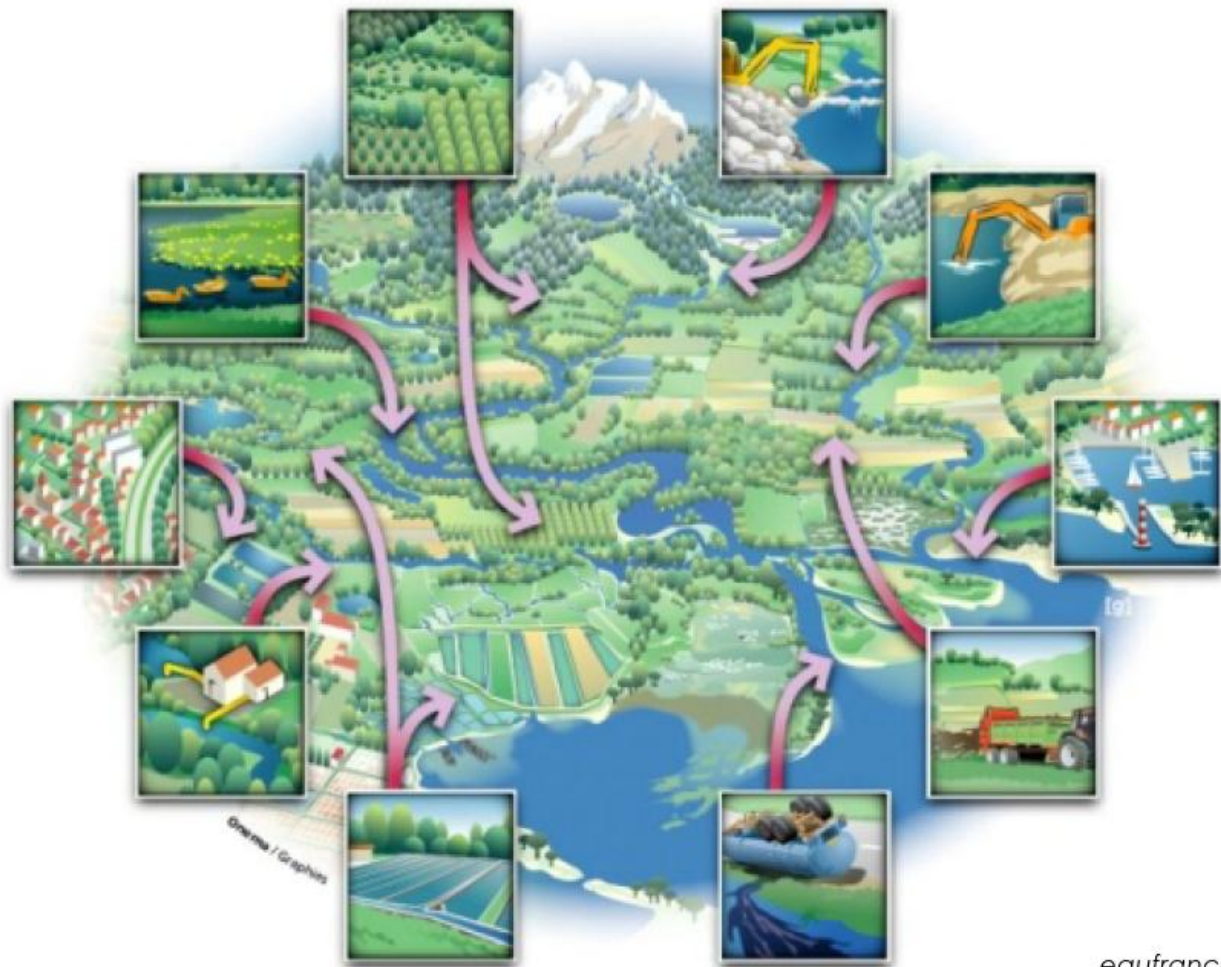
- Milieux en **très forte régression** (mutations agricoles, canalisation des cours d'eau).
- Fonctions : **protection** des berges, **dissipation** du courant, **épuration** / zone tampon, **refuge** pour la biodiversité, **production** de MO, ombrage des eaux, **brise vent** (gain pour les productions agricoles)



Les Zones Humides : des atteintes et pressions multiples

Les menaces

- ▶ Le développement de l'urbanisation
- ▶ Intensification de l'agriculture
- ▶ Aménagements des cours d'eau
- ▶ Prélèvements d'eau
- ▶ Espèces exotiques envahissantes
- ▶ Déprise et boisement
- ▶ Extractions de matériaux



Les Zones Humides :

sous pression, en déclin continu

50 % des Zones humides ont disparu au XXème siècle, la dynamique a été ralentie depuis 1990, mais se poursuit (encore - 50% de leurs surfaces de depuis 1960)

52% des milieux humides du territoire se sont dégradés **entre 2000 et 2010**
(diminution des superficies et disparition de certains types d'habitats)

- *40 % des zones humides de têtes de bassins*
- *65 % des plaines alluviales*
- *25 % des marais et étangs littoraux*

*Observatoire National de la Biodiversité, enquête **2000 - 2010** sur 152 ZH (129 métro, 23 OM) :*

152 zones humides (129 en métropole et 23 en outre-mer) enquêtées entre 2000 et 2010 :

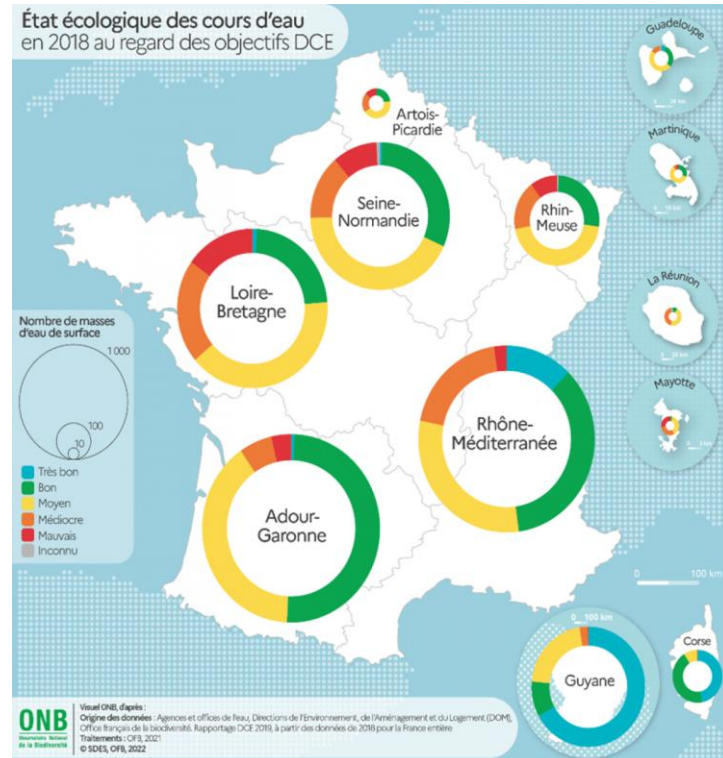
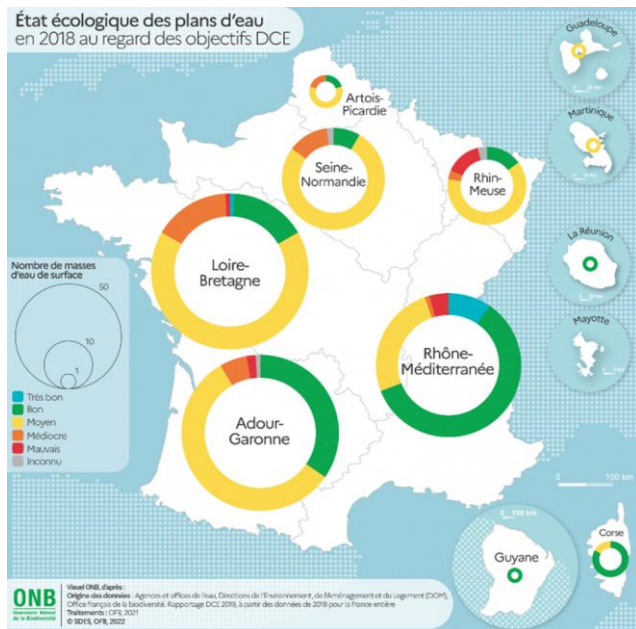
- 52% se dégradent fortement ou partiellement ;
- 28% restent stables ;
- 14% s'améliorent.

80 % des sites ont connu des régressions sur au moins un de leurs milieux humides entre 2010 et 2020

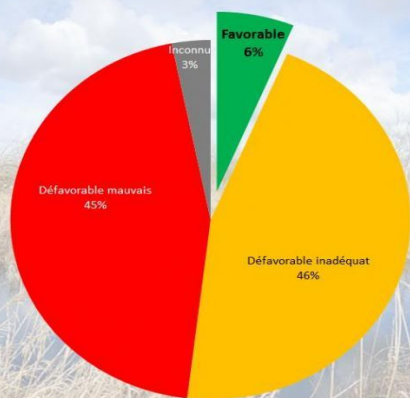
89 % des sites déclarent que les évolutions constatées entre 2010 et 2020 sont liées, au moins pour partie, au changement climatique



Les Zones Humides : un état écologique préoccupant

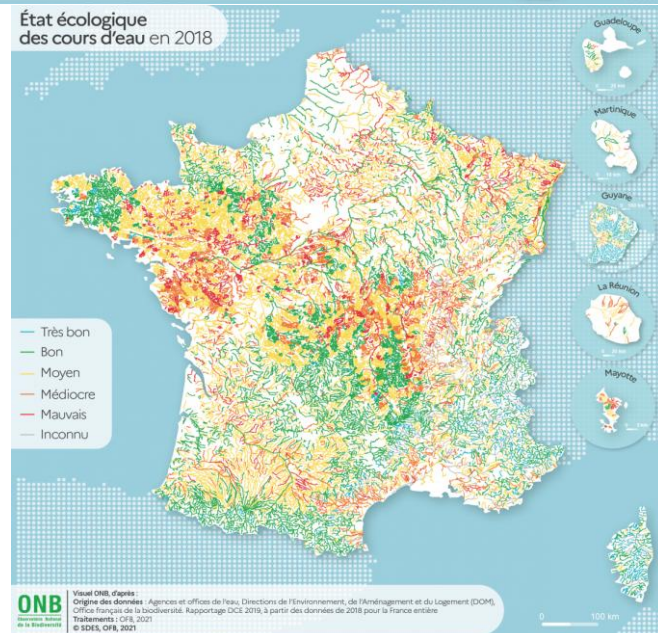


Etat de conservation des habitats humides d'intérêt communautaire en métropole (période 2013-2018)



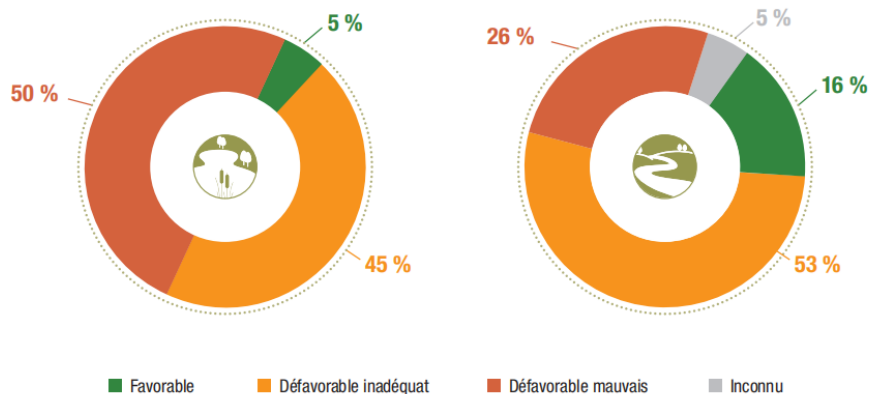
Note : Résultats toutes régions biogéographiques confondues (160 évaluations).

Visual ONB, d'après :
Origine des données : Observatoire National des Zones Humides (ONZH), Rapportage DCHFF, UMS Patritat (AFB-CNRS-MNHN), Janvier 2020.
Traitements : UMS Patritat - Tour du Valet - SDES, 2020

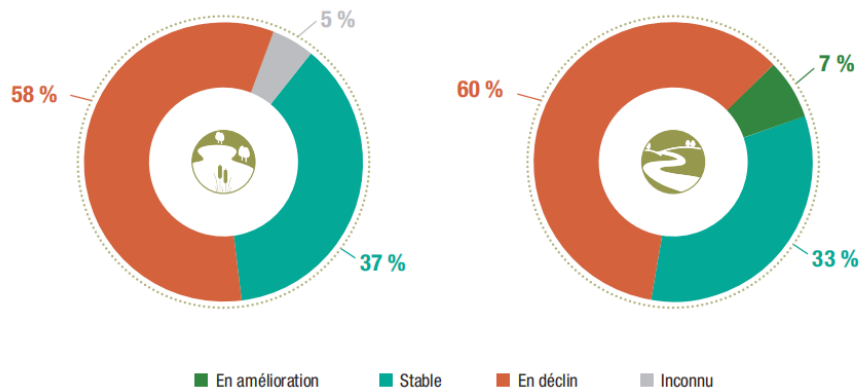


Les Zones Humides : un état écologique préoccupant

État global de conservation des habitats d'eau douce d'intérêt communautaire sur la période 2007-2012



Tendances d'évolution des états de conservation défavorables des habitats d'eau douce d'intérêt communautaire entre 2001-2006 et 2007-2012



Les Zones Humides :

une faune et une flore caractéristiques, de nombreuses espèces menacées

30%
DES PLANTES
PROTÉGÉES,

50%
DES ESPÈCES
D'OISEAUX,

66%
DES ESPÈCES
DE POISSONS

ET 100%
DES ESPÈCES
D'AMPHIBIENS
DÉPENDENT
DES ZONES HUMIDES...



Conseil National de Protection de la Nature.

Bécassine des marais

Iris

Linaigrette

Couleuvre à collier

Putois

Rainette verte

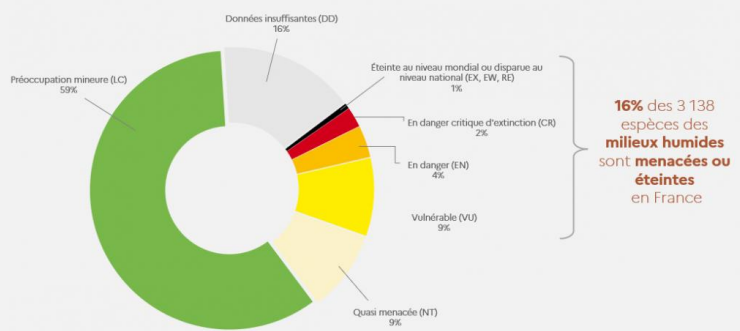
Agrion délicat

Cuivré des marais



Les espèces inféodées aux zones humides, une situation précaire

Proportion d'espèces de milieux humides en catégories menacées dans la Liste rouge nationale (N=3 138)

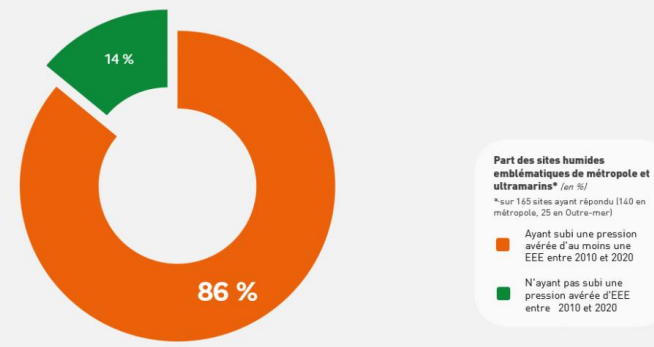


16% des 3 138 espèces des milieux humides sont menacées ou éteintes en France

Note : groupes taxonomiques considérés : amphibiens (hors Guyane), mammifères des milieux humides, reptiles des milieux humides (dont 3 espèces de tortues marines), poissons d'eau douce, crustacés d'eau douce, oiseaux nicheurs des milieux humides (hors espèces visitées strictes, nichées probables et marines), libellules, éphémères, flore vasculaire des milieux humides (des Outre-mer et fonges), macro-crustacés d'eau douce, coraux constructeurs.
 Champ : France métropolitaine et ultramarine (Réunion, Martinique, Guyane, Mayotte, Iles Eparses) ; N désigne le nombre d'espèces évaluées.

ONB Observatoire National de la Biodiversité
 Visuel ONB, d'après : Origine des données : Liste rouge pour la France, UMS PatriNat (OFB-CNRS-MNHN), Comité français de l'UICN, CGDD/SDES, SFEPM, Tour du Valat, LPO, SHF
 Traitements : Tour du Valat, août 2021.
 © SDES, OFB, 2021

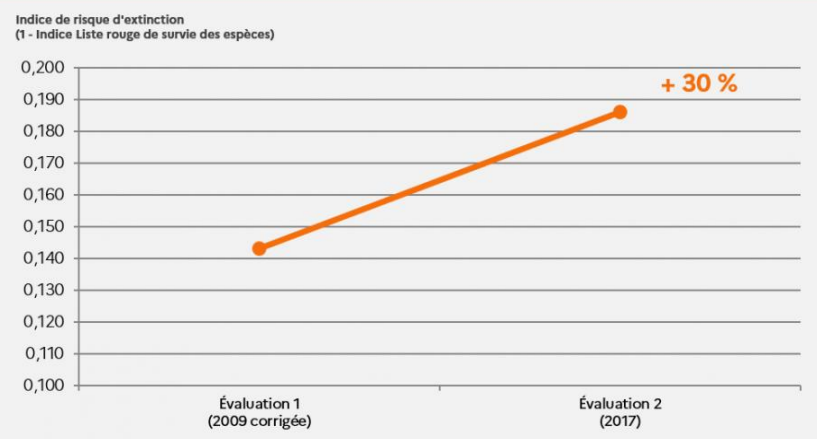
Part des sites humides emblématiques de métropole et ultramarins ayant subi une pression avérée d'au moins une espèce exotique envahissante entre 2010 et 2020



Part des sites humides emblématiques de métropole et ultramarins* (en %)
 *sur 165 sites ayant répondu (140 en métropole, 25 en Outre-mer)
 ■ Ayant subi une pression avérée d'au moins une EEE entre 2010 et 2020
 ■ N'ayant pas subi une pression avérée d'EEE entre 2010 et 2020

ONB Observatoire National de la Biodiversité
 Visuel ONB, d'après : Origine des données : SDES/OFB, Evaluation nationale des sites humides emblématiques 2010-2020
 Traitements : SDES, avril 2021
 © SDES, OFB, 2021

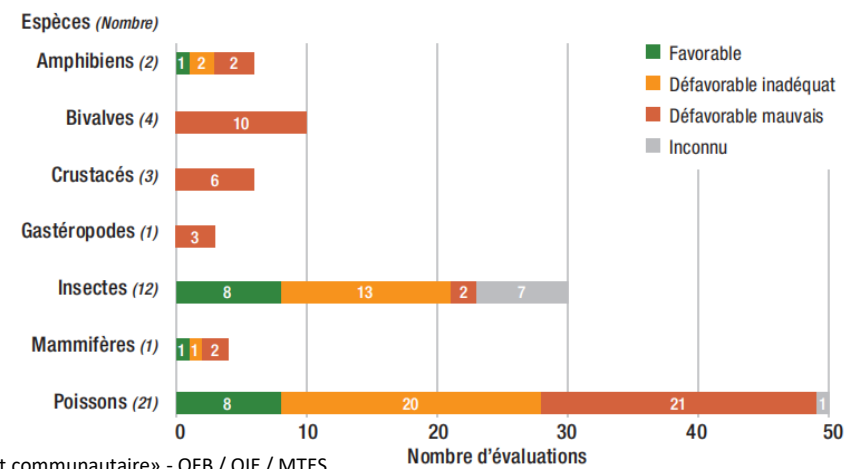
Evolution de l'indice de risque d'extinction des espèces de mammifères des milieux humides en France métropolitaine (N = 14)



Note : Groupe taxonomique considéré : mammifères des milieux humides
 Champ : France métropolitaine ; N désigne le nombre d'espèces évaluées

ONB Observatoire National de la Biodiversité
 Visuel ONB, d'après : Origine des données : Liste rouge pour la France, UMS PatriNat (OFB-CNRS-MNHN), CGDD/SDES, SFEPM, Tour du Valat.

État global de conservation des espèces d'eau douce d'intérêt communautaire par groupe sur la période 2007-2012



Quelques espèces emblématiques en Pays Basque et Sud Landes

Toutes en régression critique ...



Une bonne nouvelle néanmoins

2022-06-18 06:56:29

M

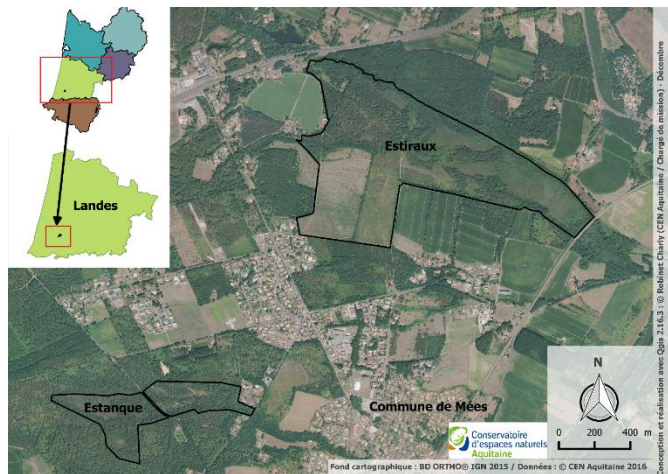


HYPERFIRE 2 COVERT

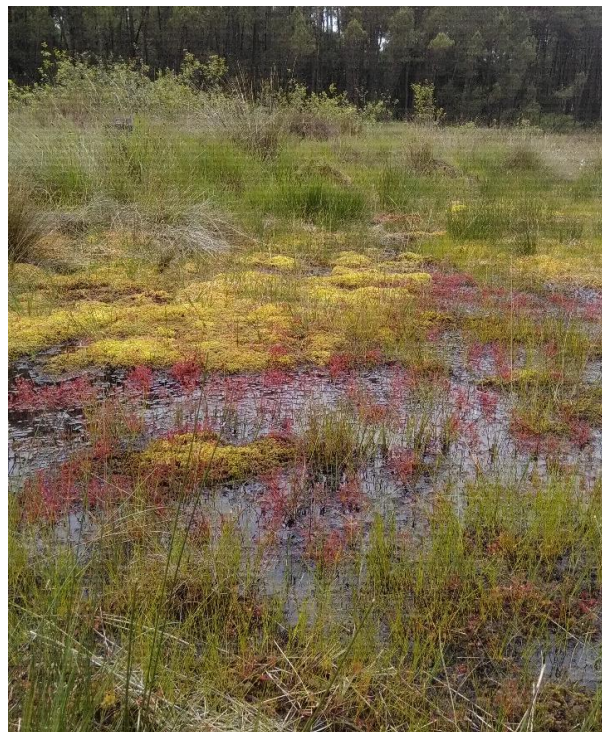
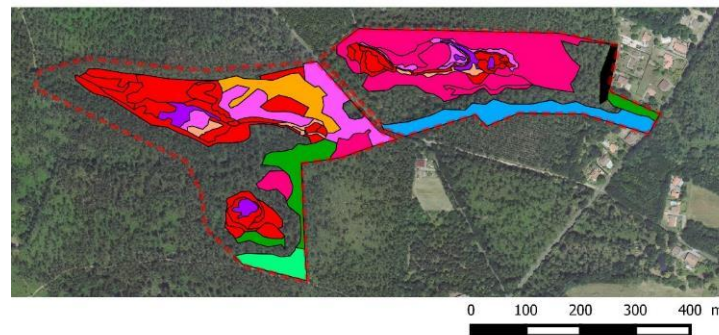
RECONYX



Tourbières de Mées : contexte et exemples d'actions menées



Site d'environ 100 ha divisé en 2 secteurs (Estanque, Estiraux)



Légende

Limites site d'étude

Habitats d'Intérêt Communautaire

- 3160-1-Mares dystrophes naturelles
- 4020-1-Landes humides atlantiques tempérées à Bruyère ciliée et Bruyère à quatre angles
- 4030-4-Landes sèches thermo-atlantiques
- 4030-7-Landes atlantiques subsèches
- 4030-8-Landes atlantiques fraîches méridionales
- 6230-5-Pelouses acidiphiles thermo-atlantiques
- 7110-1-Végétation des tourbières hautes actives
- 7120-1-Végétation dégradée des tourbières hautes actives, susceptible de restauration
- 7140-1-Tourbières de transition et tremblants
- 7150-1-Dépansions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion
- 7210-1-Végétations à Marisque
- 9190-1-Chênaies pédonculées à Molinie bleue

Données historiques et de pressions anthropiques

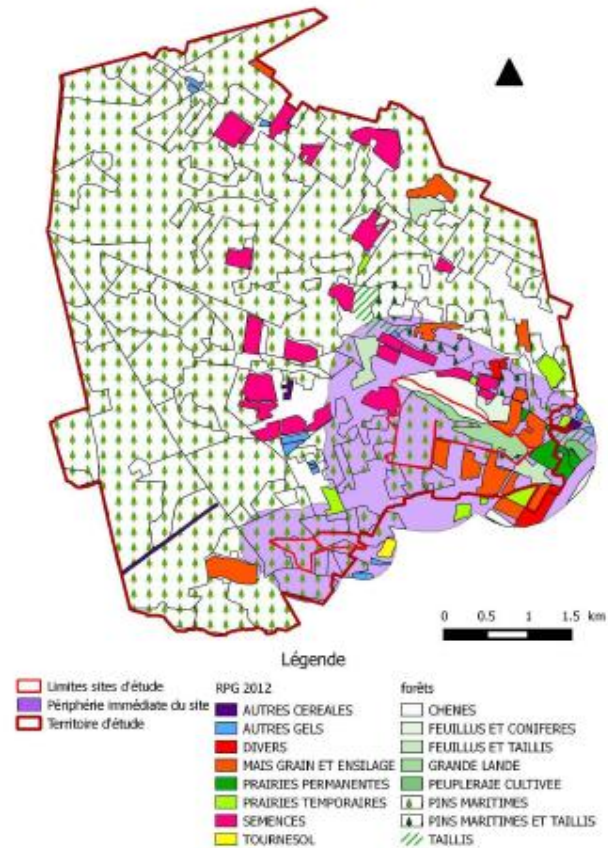
Calcul et cartographie des indicateurs de pression de la boîte à outils RhOMÉO

2 échelles à considérer :

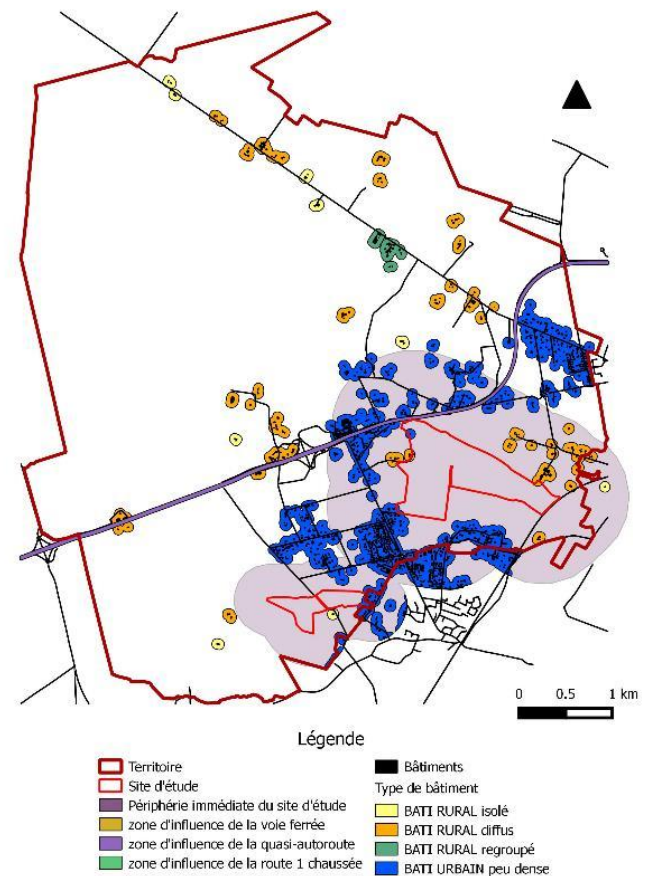
Bassin-versant (nappes superficielles)

Bassin Hydro Géologique (nappes souterraines)

Pression des pratiques agricoles 2012



Pression d'artificialisation 2013



DIFFÉRENTS USAGES ET PRESSIONS/MENACES À L'ÉCHELLE DU BASSIN HYDROLOGIQUE

Principales pressions à l'échelle du bassin hydrologique des tourbières de Mées (état des lieux 2014)

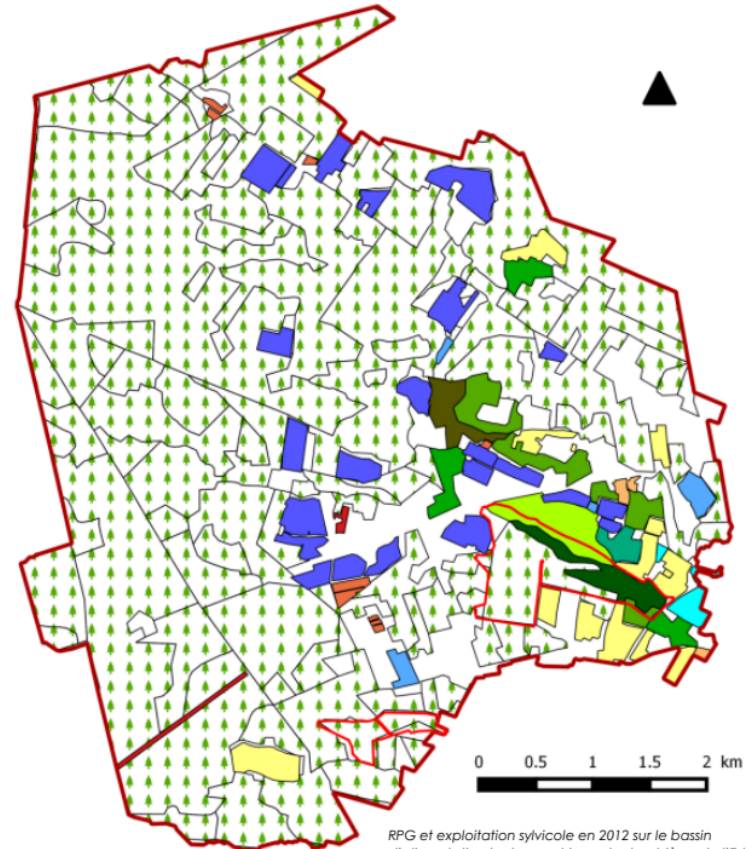
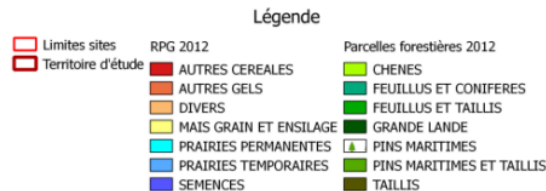
Urbanisation

Assèchement du bassin versant

Discontinuités écologiques

Infrastructures (transport, communication, etc.)

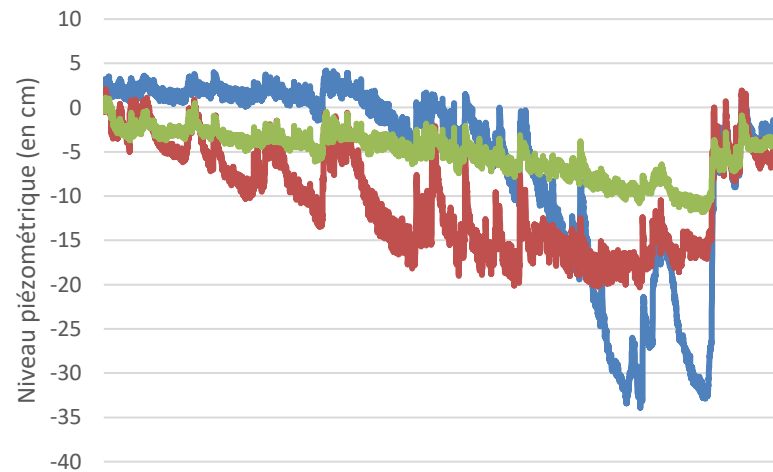
Pratiques non compatibles (certaines modalités d'exploitations : activités sylvicoles ou agricoles)



Exemples d'actions de gestion et de restauration

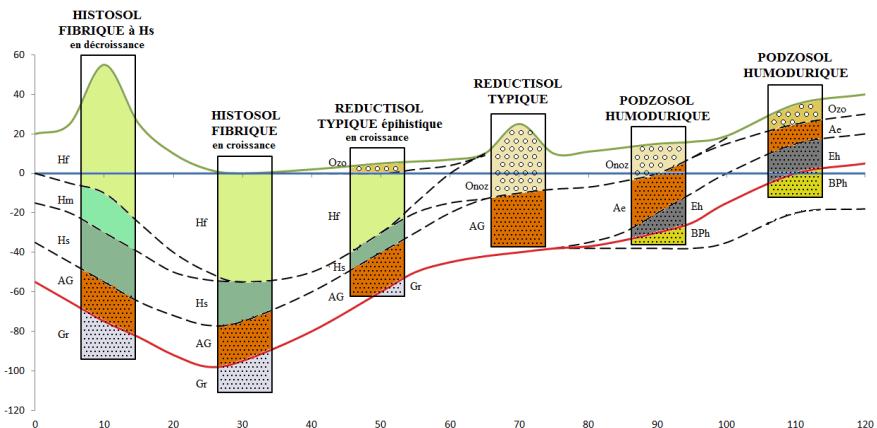


Pose et entretien de de barrages seuils, bouchage des drains, et suivi des effets de la gestion





Gestion de la végétation et des sols pour favoriser les stades de tourbière active et suivi des effets de la gestion



L'artificialisation des sols - des impacts directs et indirects majeurs

Chaque année en France, environ **24 000 hectares** d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été consommés (*données 2010-2020*)

> 5 terrains de football par heure.

Partout, mais 61% de cette consommation d'espaces dans les territoires sans tension immobilière (Source : Ministère de l'Écologie)

Conséquences

- **écologiques** (biodiversité, EEE, fragmentation, régimes hydriques, stockage carbone, ...)
- **socioéconomiques** (coûts des équipements publics, déplacements, facture énergétique des ménages, dévitalisation des territoires en déprise, diminution du potentiel de production agricole etc.).



Destruction des zones humides et compensation écologique : un cadre global, mais de très nombreux points de vigilance

- ***En amont – définition des impacts et conduite de la démarche E > R > C :***
 - Ne s'applique qu'à ce qui est réglementé (espèces protégées, ZH)
 - Cohérence et pertinence de la démarche ERC elle-même (éthique, rôles respectifs des acteurs : Etat, porteur de projet, BE, etc.)
 - Qualité des études d'impact et états des lieux, évaluation des impacts directs et indirects sur les milieux, espèces, populations, fonctionnalités écologiques, ...
 - Prise en compte de l'effet cumulatif des projets successifs ou concomitants sur un même territoire / bassin versant
 - Conformité de l'application de la doctrine E > R > C
 - Etc.

“Les impacts sont ils réellement compensables” ?

“La démarche peut-elle garantir une absence de “perte nette” de biodiversité ” ?

> Importance de bien évaluer les impacts réels des projets

> La compensation écologique n'est pas un préalable



- ***Définition de la mesure compensatoire (MC)***

- Choix des secteurs de mise en place des MC : cohérence territoriale, potentialités de restauration écologique, fonctionnelle, ...)
- Ne pas limiter les recherches aux opportunités foncières, rarement adaptées
- Maîtrise foncière forte nécessaire (cf. acquisition) > *cf. doctrine CEN NA*
- Définition des mesures : restaurer, recréer, et non seulement maintenir ou préserver, intégrer au territoire
- Assurer le suivi - évaluation continu de la MC (plan de gestion)
- Programmer des budgets adaptés à la mise en place des MC sur le moyen terme (durée de concession, et pourquoi pas au-delà)
- Objectifs de résultats VS objectifs de moyens
- Etc.

> *Importance de l'anticipation (études préalables, foncier, budget)*

> *Coûts importants à engager à moyen terme*



- ***Mise en place de la mesure compensatoire (MC)***

- Assurer le suivi - évaluation continu de la MC (plan de gestion / gestion adaptative) tout au long de la durée de la MC
- Adapter les moyens aux besoins et aux résultats tout au long de la mise en oeuvre : budgets, moyens humains et techniques
- Destination du foncier après la MC : sécurisation foncière ou réglementaire pour assurer la durabilité du projet de restauration
- Veille / suivi des MC à l'échelle du territoire (France, Région, Département, bassin-versant, etc.)
- Etc.

> Assurer un engagement fort de moyen à long terme

> Evaluer les résultats et adapter la stratégie si nécessaire





Merci pour votre attention



Agir ensemble pour la biodiversité

PARTIE 1

CDC Biodiversité

L'entreprise, ses équipes, ses valeurs



L'équipe

Une spécialisation stratégique dans la biodiversité
pour concilier biodiversité et économie

120 collaborateurs·rices

75 au siège à Paris
45 dans les agences territoriales

Filiale à 100%
de la Caisse des dépôts

Une société à mission



CDC Biodiversité - Une implantation territoriale

6 agences

4 bureaux

Siège social

141 avenue de Clichy – Paris 17e

Agence centrale

141 avenue de Clichy 75 017 Paris

Bureau Ouest

Campus The Land

45 rue Fernand Robert 35 000 Rennes

Agence Nouvelle-Aquitaine

7, Place des Citernes 33 200 Bordeaux

Bureau de Pau

2 avenue du président P. Angot 64 000 Pau

LILLE

Agence Hauts-de-France

179 boulevard de Turin – 59 000 Lille

PARIS

Agence Est

35 avenue du XXe Corps 54 000 Nancy

NANCY

RENNES

Agence Sud-Est

44 rue de la Villette 69 003 Lyon

LYON

BORDEAUX

Bureau d'Aubagne

365, chemin du Camp de Sarlier

Le Patio de l'Alta – Bâtiment C - 13 400 Aubagne

PALU

TOULOUSE

MONTPELLIER

AUBAGNE

Agence Occitanie

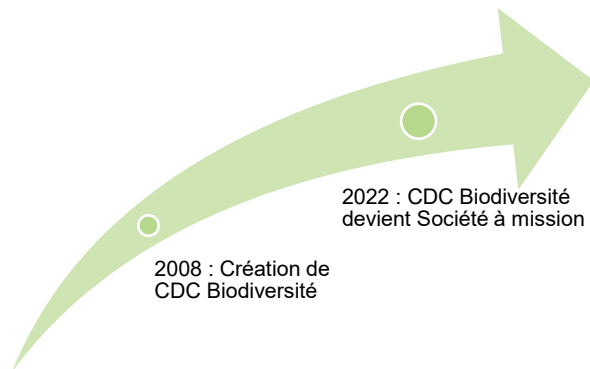
954 avenue Jean Mermoz 34 000 Montpellier

Bureau de Toulouse

13 Port Saint-Étienne - 31 000 Toulouse



CDC Biodiversité – Une société à mission



Concilier biodiversité et développement économique au service de l'intérêt général par la conception et la mise en place d'actions concrètes de restauration et préservation de la biodiversité, et à leur gestion pérenne.

Notre raison d'être

« Parce que la biodiversité est essentielle, nous agissons pour sa restauration sur les territoires en créant, en expérimentant et en déployant des solutions de long terme avec les acteurs publics et privés. »

4 objectifs



Innover et investir dans des solutions permettant aux acteurs économiques de s'engager pour un gain net de biodiversité ;



Mesurer l'impact sur la biodiversité des acteurs économiques, le **réduire** et accompagner les transitions de modèles ;



Impulser et animer des **partenariats durables** en faveur de la biodiversité sur les territoires ;



Développer en continu les **compétences et l'expertise** de nos équipes.

CDC Biodiversité, une entreprise engagée pour la biodiversité

CDC Biodiversité développe des solutions innovantes et de long terme pour restaurer la biodiversité sur les territoires

CDC Biodiversité propose une large offre de services consacrée à la biodiversité et à destination des acteurs privés et publics



Renaturer

Compensation, nature en ville, ZAN

- ✓ Actions de compensation écologique pour les entreprises
- ✓ Recherche et sécurisation foncière
- ✓ Investissements fonciers
- ✓ Mise en œuvre de travaux de génie écologique
- ✓ Gestion et suivi sur le long terme



Mesurer

l'empreinte biodiversité des acteurs économiques

- ✓ Développement et mise en place de solutions de mesure d'empreinte biodiversité pour les acteurs publics et privés
- ✓ Créateurs du Global Biodiversity Score

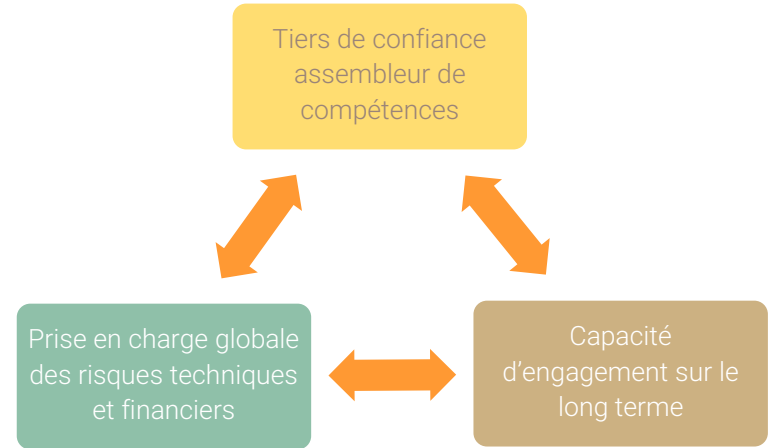
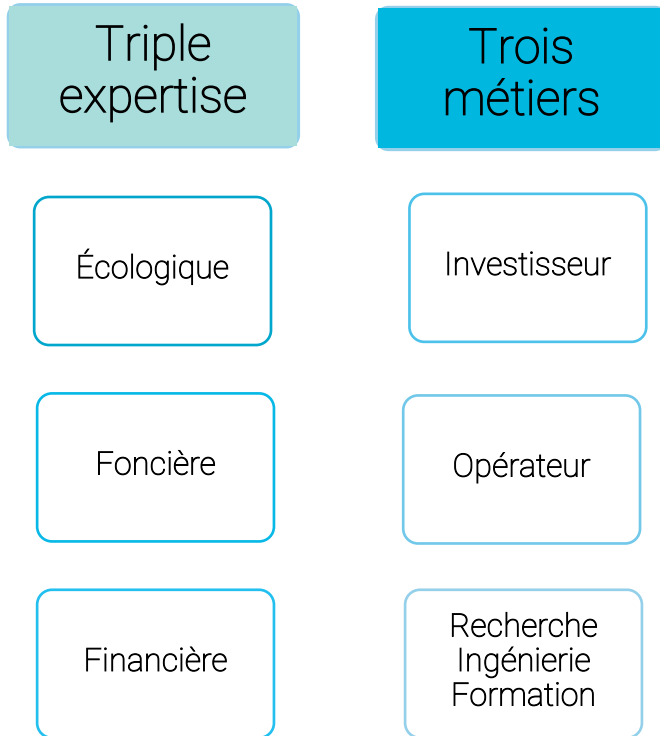


Conseiller, former, publier

Ingénierie, études, formation, publication

- ✓ Recherche et publications sur des sujets d'économie et de biodiversité
- ✓ Stratégie et intégration de la biodiversité dans les modèles économiques
- ✓ Réalisation et présentation de modules de formation pour tous les acteurs économiques

Une large expertise sur la biodiversité



Côté foncier

A l'échelle nationale : **5100 ha** en gestion
dont 2900 ha en propriété
2200 ha en convention/ORE/Bail emphytéotique

En Nouvelle-Aquitaine : **2850 ha** en gestion
dont 1400 ha en propriété
1450 ha en en convention/ORE/Bail emphytéotique

=> 1/2 activité foncière de CDC B en Nouvelle-Aquitaine.

PARTIE 2

Les solutions proposées

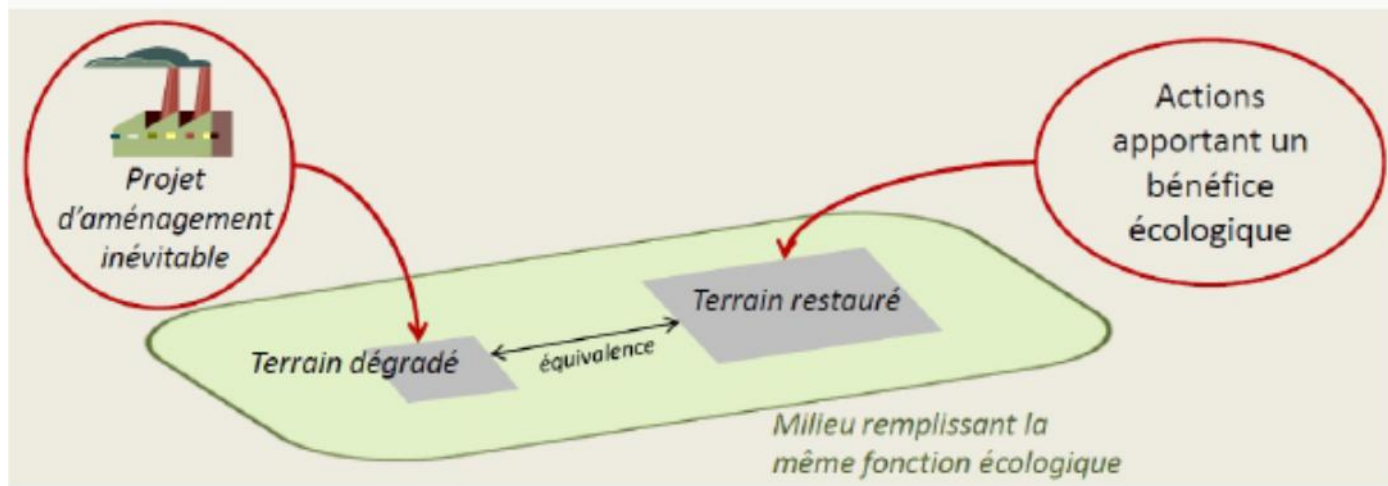


A wide-angle photograph of a field filled with tall, thin green stems topped with clusters of small white flowers. The ground is covered in green grass and scattered brown rocks. In the background, a long, low barn with a reddish-brown roof is visible under a clear blue sky.

1. Mettre en œuvre
la compensation écologique

1. Renaturer

Compensation écologique



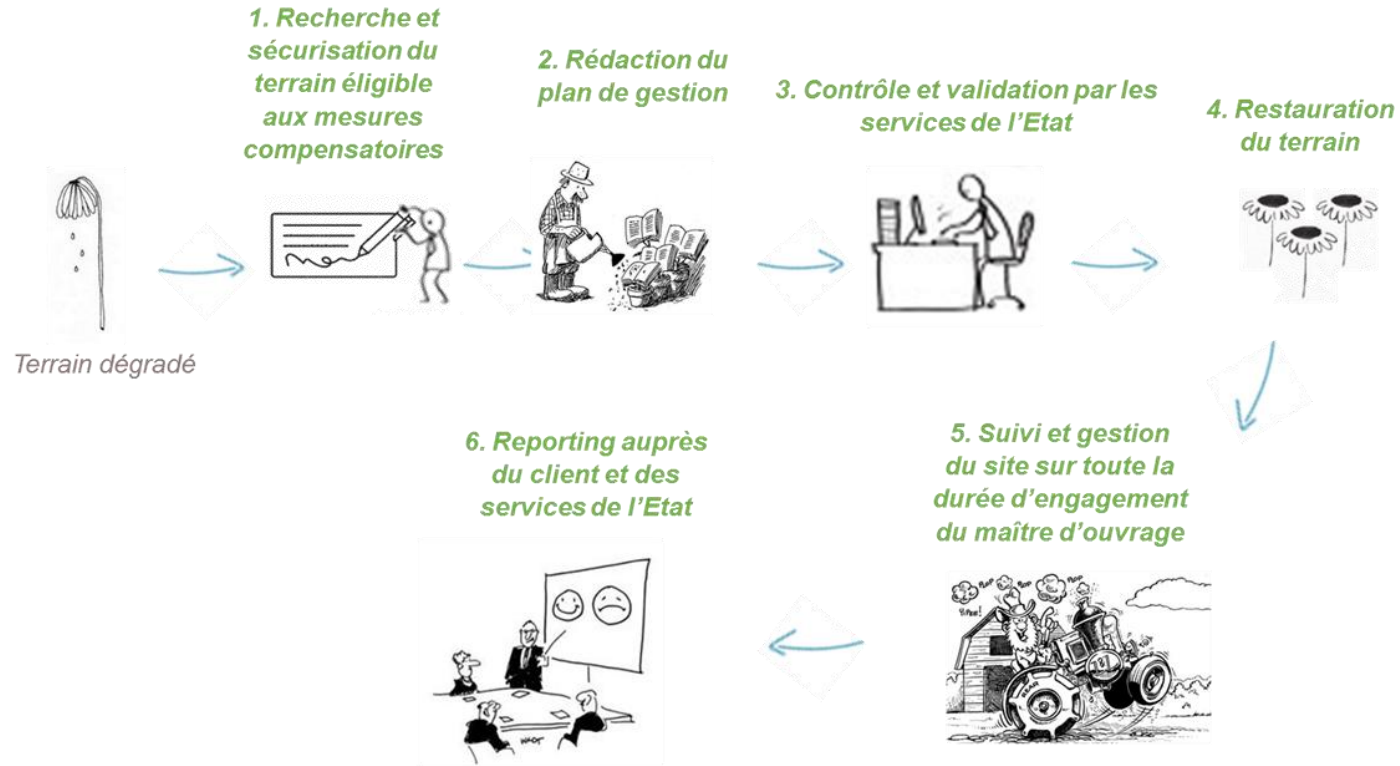
↙

Compensation à la demande

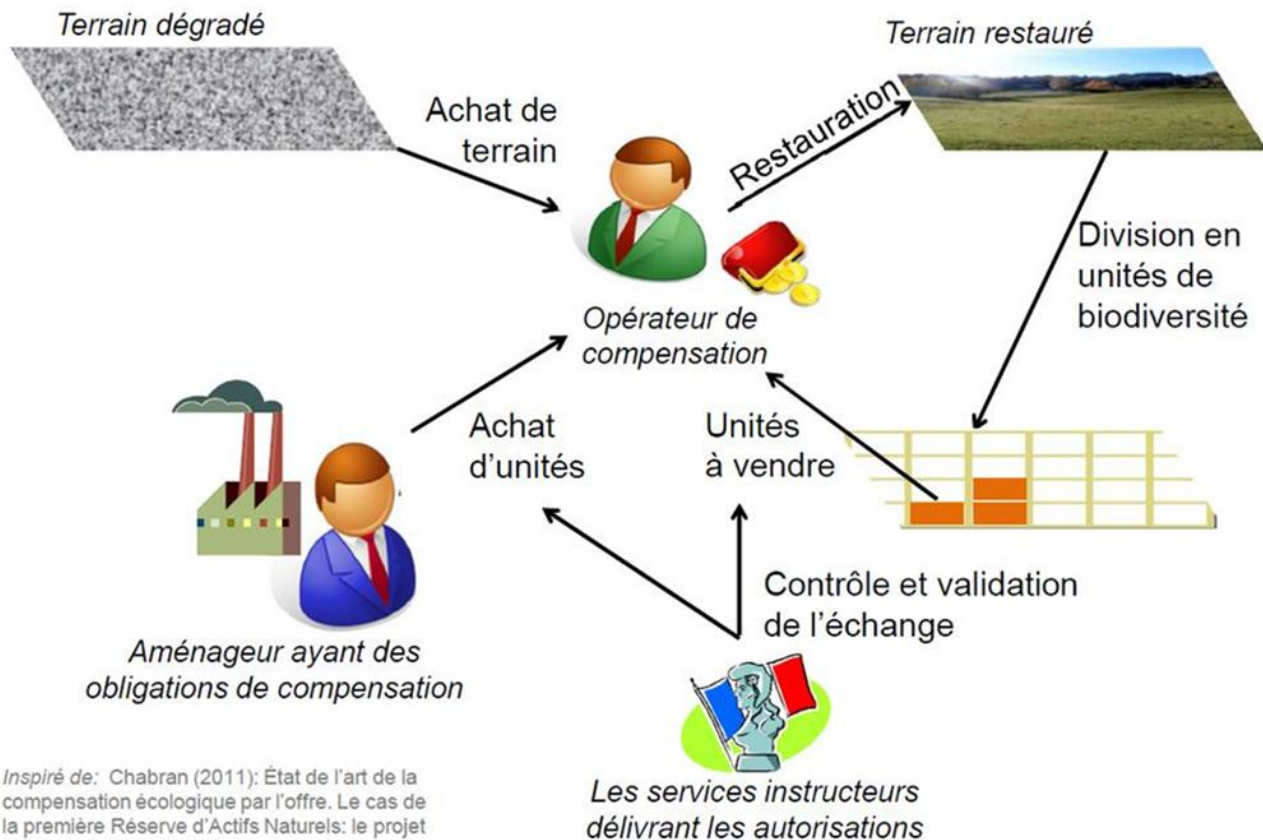
↘

Compensation par l'offre

Compensation à la demande



Compensation par l'offre : Le SNC / SNCRR





2. Atténuer et s'adapter au changement climatique le programme Nature 2050

Le programme Nature 2050

- ✓ Nature 2050 est un **programme d'actions national** porté par CDC Biodiversité visant à renforcer l'adaptation des territoires au changement climatique à l'horizon 2050, ainsi que la préservation et la restauration de la biodiversité :
- ✓ Un **programme partenarial** mené avec les associations environnementales, les scientifiques et les acteurs des territoires



- ✓ Reposant sur **l'engagement volontaire des acteurs économiques** privés ou publics à agir, au-delà de leurs obligations réglementaires
- ✓ Des **actions fondées sur la nature**, engagées à long terme jusqu'en 2050

Agir localement

5 cibles d'actions



Zones humides



Transition agricole et forestière



Biodiversité en ville



Continuités écologiques



Écosystèmes marins et côtiers

104 PROJETS

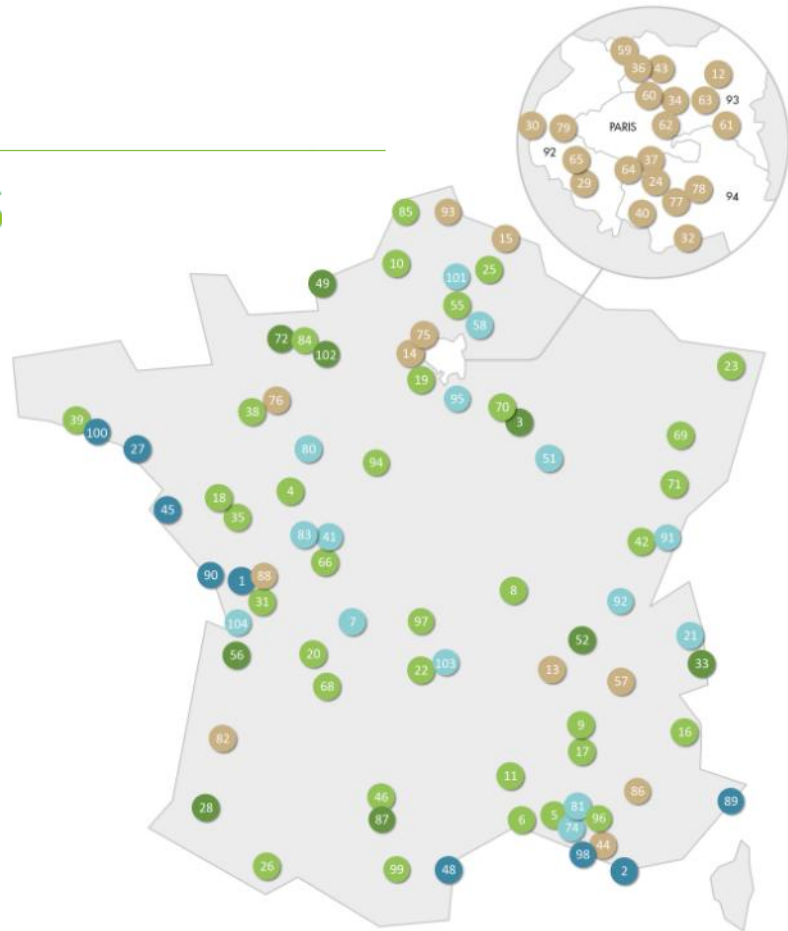
en 2024

488

hectares
surface d'intervention

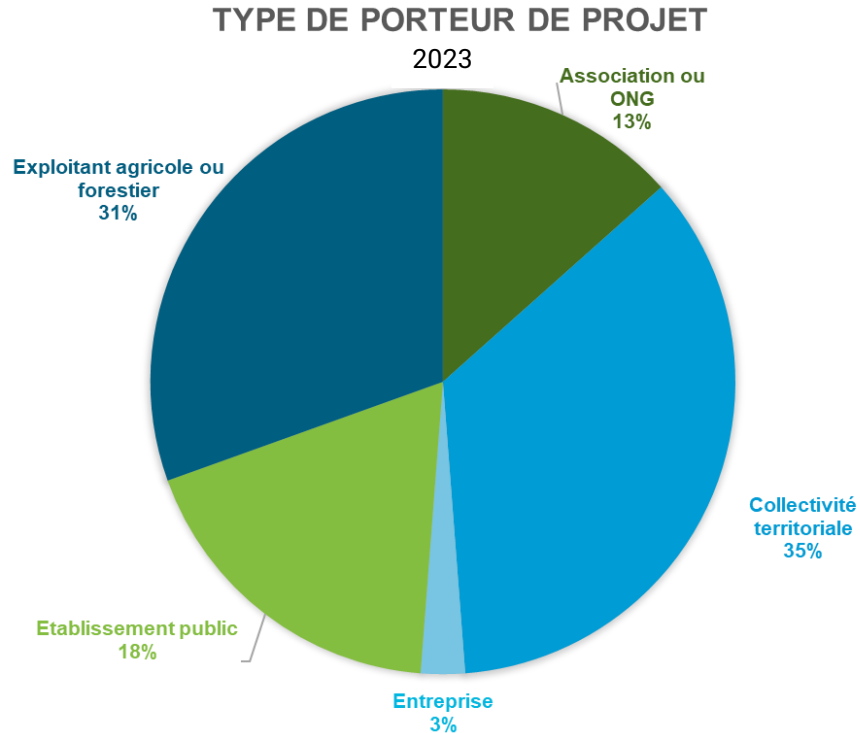
6 111

hectares
surface totale des
écosystèmes impactés



Reméandrage de cours d'eau, création d'îlots de fraîcheur urbains, dépollution, plantation de haies bocagères, végétalisation de littoraux, diversification d'essences en forêt, etc.

Fédérer une diversité d'acteurs



Nos porteurs de projet accueillent chaque année

- Des groupes scolaires
- Nos contributeurs financiers lors de visites de sites
- Des chantiers participatifs au moment des travaux
- Des activités pédagogiques en partenariat avec les collectivités locales et les associations



Passer à l'action

Chaque entreprise peut définir un montant forfaitaire ou choisir la métrique correspondant à son engagement, via le Fonds Nature 2050 ou CDC Biodiversité.



**CDC BIODIVERSITÉ
S'ENGAGE :
5 € VERSÉS
AUJOURD'HUI
= 1 M² DE TERRITOIRE
RESTAURÉ ET ADAPTÉ
AUX CHANGEMENTS
CLIMATIQUES
JUSQU'EN 2050**

Par exemple

- **Emprise au sol** : restaurer 1m² par m² occupé ou construit
- **Emissions de CO2** : restaurer une surface équivalente à impactée par ses émissions de CO2 ou viser la séquestration d'une quantité donnée de CO2
- **Nombre de salariés** : 10m² par salarié (calculé sur l'impact global)

Les entreprises engagées en 2023





3. Intégrer la biodiversité en ville CPB, Pause Nature, Hortilio

1. Renaturer

La nature en ville : pourquoi ?



Lutte contre les îlots de chaleur



Infiltration des eaux pluviales et lutte contre les inondations



Amélioration du cadre de vie et création de lien social



Séquestration et stockage de carbone



Habitat pour la biodiversité



Amélioration de la santé physique et mentale

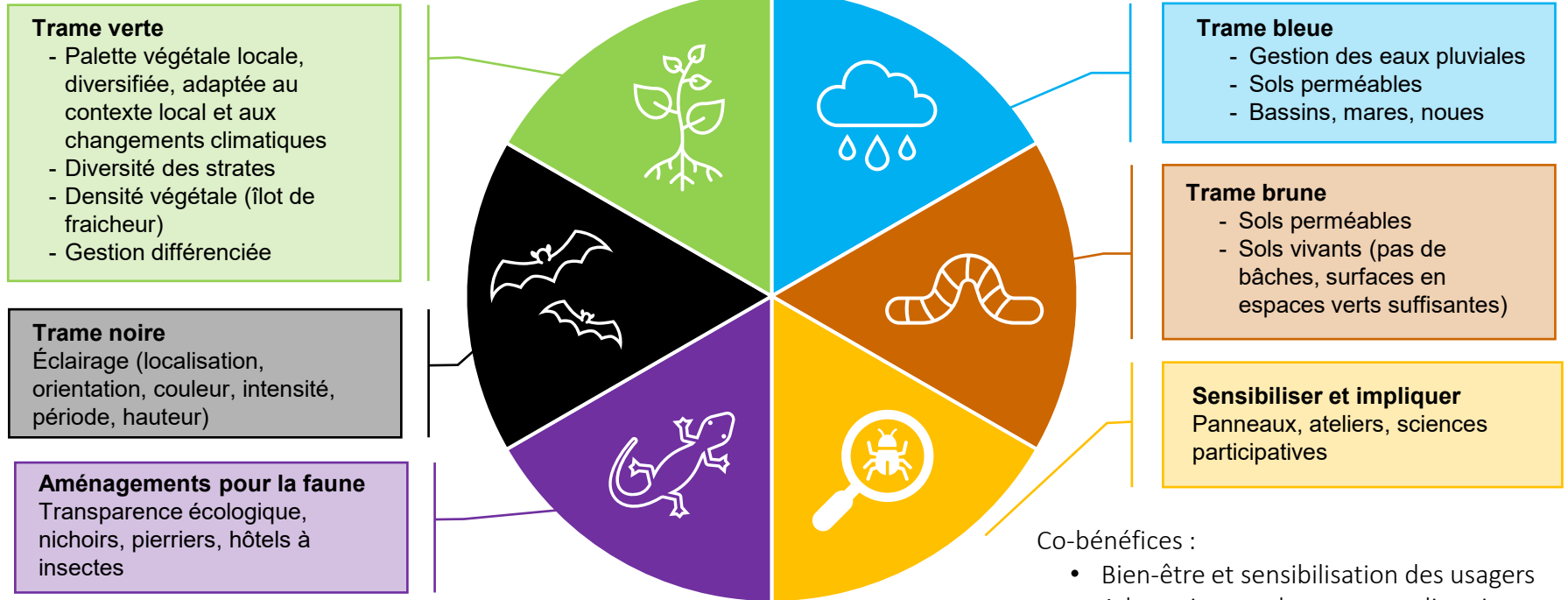


Sensibilisation et pédagogie auprès des citoyens et usagers



Amélioration de la qualité de l'air

Les actions biodiversité en ville



Co-bénéfices :

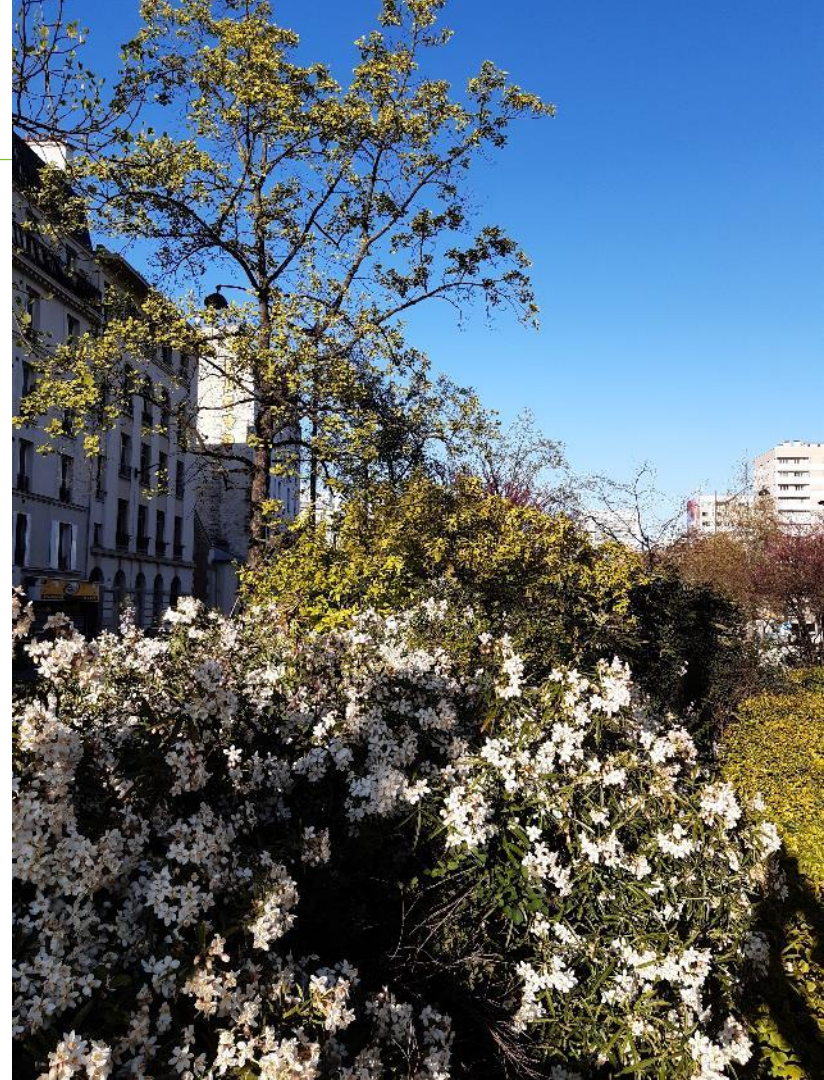
- Bien-être et sensibilisation des usagers
- Adaptation au changement climatique
- Lutte contre les îlots de chaleur urbaine
- Stockage de carbone
- Infiltration des eaux pluviales
- Amélioration de la qualité de l'air



Actions adaptées au contexte local
écologique et paysager et à suivre
dans le temps

Nos offres

- Contrat de performance biodiversité, CPB
- Intégration de la biodiversité dans les projets de constructions neuves
- Intégration de la biodiversité sur les sites existants
- Accompagnement des collectivités dans leurs projets de nature en ville
- Accompagnement des collectivités dans leurs démarches ZAN
- Accompagnement ZAN dans le cadre des autorisations d'exploitations commerciales
- Formations Nature en ville et Zéro artificialisation nette
- Hortilio
- Accompagnement sur mesure



Le Contrat de performance biodiversité - CPB

Pour qui ?

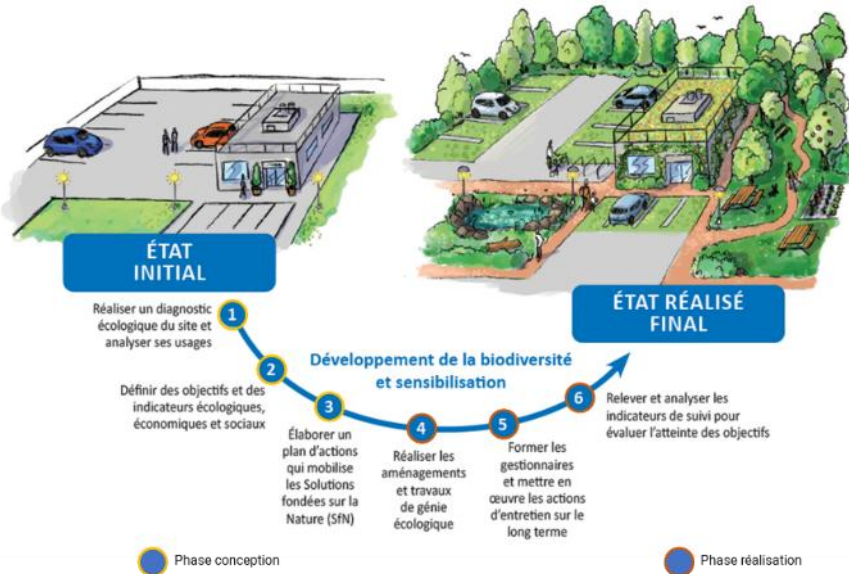
Les propriétaires et gestionnaires d'espaces extérieurs

La durée

- Contrat pluriannuel (3 à 5 ans)
- Durée à définir avec le porteur de projet

Les espaces concernés

- Zones d'activités économiques (ZAE)
- Zones d'aménagement concerté (ZAC)
- Quartiers
- Parcs d'affaires
- Parcs urbains
- Résidences ou immeubles
- Bâtiments et jardins privés



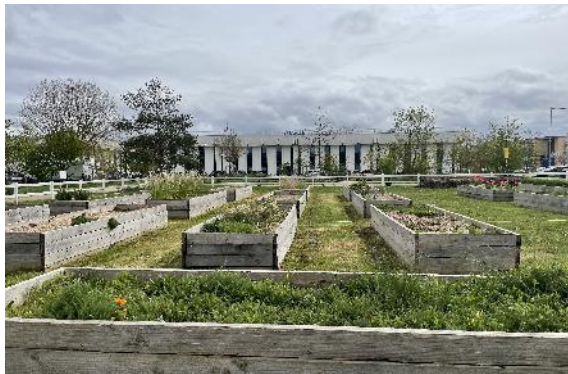
Les avantages

- Réduction de l'empreinte biodiversité
- Amélioration du cadre de vie et du bien-être des usagers
- Création de lien social
- Externalisation des risques techniques et financiers d'aménagement et de gestion
- Sensibilisation des usagers
- Valorisation des actions mises en œuvre

CPB sur 3 sites d'Icade (Pont de Flandre, Porte de Paris et Rungis)



Mise en place d'une gestion différenciée



Mise en place de bacs potagers



Sciences participatives



Renaturation du bassin



Expérimentation « Toit vert et solaire »



Ateliers pédagogiques et animations

PAUSE Nature

UNE NOUVELLE PLATEFORME NUMÉRIQUE
3 PROGRAMMES DE SCIENCES PARTICIPATIVES
AGIR POUR LA BIODIVERSITÉ, C'EST POSSIBLE ! PAS BESOIN D'ÊTRE UN EXPERT !

Mission
HÉRISSEON
l'enquête #

VOUS AIMEZ
LES ENQUÊTES ?

tel Sherlock Holmes, suivez un protocole scientifique, identifiez les empreintes laissées par ces petits mammifères.

SPIPOLL

VOUS ADOREZ
LA PHOTO ?

devenez le paparazzi des insectes pollinisateurs, étudiez leur interaction avec les plantes.

BIRDLAB

VOUS ÊTES
JOUEURS ?

apprenez à reconnaître les oiseaux qui viennent se nourrir, appréhendez leurs comportements vis-à-vis de leurs congénères.



Rejoignez la communauté
PAUSE Nature de votre parc
en faisant ce QR CODE !

CDC BIODIVERSITÉ



La plateforme PAUSE NATURE

- Un projet de sciences participatives lancé en septembre 2022 et co-construit par CDC Biodiversité et MNHN (sous-traitant) pour Icade dans un contexte de renouvellement du CPB sur période 2022-2026
- Un projet à destination des salariés/usagers des parcs d'Icade pour découvrir et observer la biodiversité qui s'y trouve => sensibilisation et implication des salariés
- Création d'une plateforme « Pause Nature » pour informer les salariés/usagers sur la démarche, ses objectifs, les actualités, les observations biodiversité sur site, etc. <https://pause-nature.icable.fr/>
- Des panneaux de sensibilisation installés sur les lieux clés d'observation
- Une animation sur site par CDC Biodiversité, Icade, MNHN
- Formation de l'équipe projet aux sciences participatives



© CDC Biodiversité

© CDC Biodiversité



Application numérique pédagogique

Sensibiliser et informer sur les bonnes pratiques de jardinage écologique

Plateforme collaborative

- Créer une communauté d'utilisateurs actifs
- Favoriser le lien social

Créer une cohérence au niveau du territoire

Valoriser les initiatives et les actions de la collectivité locale et de ses partenaires

Application gratuite pour les utilisateurs

Pour les collectivités : remontées statistiques sur les pratiques dans les jardins des particuliers et diffusion d'informations

L'indicateur de biodiversité – Un quiz intuitif qui permet de découvrir les leviers efficaces afin de favoriser la biodiversité.



Le module potager - Concevoir un potager prenant en compte les interactions entre espèces et recevoir des conseils personnalisés sur l'entretien.

Nos clients

Collectivités territoriales



Promoteurs immobiliers



Bailleurs



Entreprises



An aerial photograph showing a rural landscape. In the foreground, there are large fields of yellow rapeseed. To the left, a small village with several houses and a church is visible. In the center, a large, deep quarry or excavation site is visible, surrounded by trees. To the right of the quarry, there is a large pile of white material, possibly limestone or gypsum, with some industrial buildings and a dirt road. The background consists of rolling green hills and more fields.

4. L'empreinte biodiversité des acteurs économiques le Global Biodiversity Score

L'évaluation d'empreinte biodiversité

Mesure d'empreinte biodiversité

Fournir un langage commun aux entreprises et aux institutions financières avec le



Pour les institutions financières

Actifs non cotés

GBS-FI

Lancé en 2020

Parmi les premières évaluations Mirova, BNP AM, CDC, MAIF, BPI...

Actifs cotés

BIA-GBS, avec

Lancé en 2021

Parmi les premiers utilisateurs : Rift, Caisse des Dépôts, La Banque Postale Asset Management, CNP, Allianz, MAIF...

Pour les entreprises

BFA (plus de 30)

Parmi les premières évaluations : Schneider Electric, Hermès International, Décathlon, Vattenfall...

Pour les collectivités

GBS Collectivités

Expérimentations en cours Dunkerque, Nantes, Caen, Rouen, Grenoble...

Formations au fonctionnement du





5. Indice de biodiversité locale

Objectif global

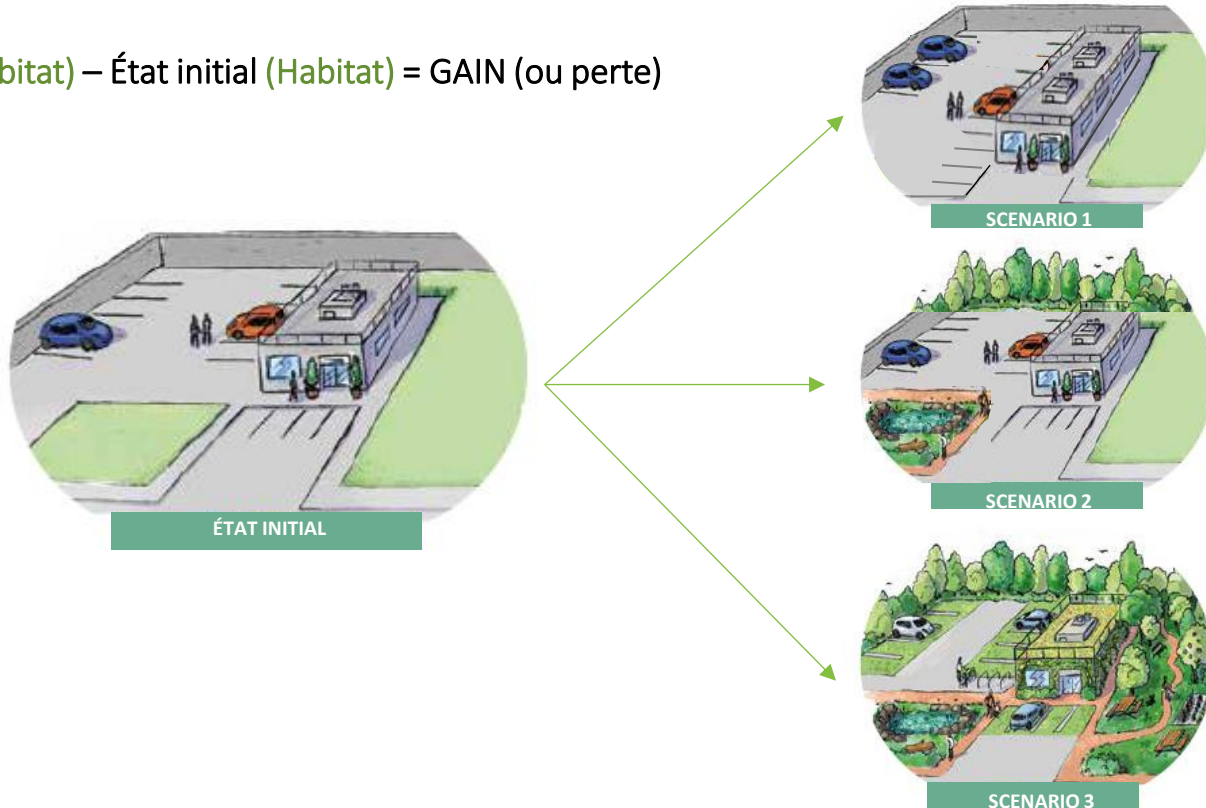
- Développement d'un outil de mesure des gains de biodiversité permettant de détailler et évaluer un gain de biodiversité dès la conception d'un projet avec l'ambition de permettre à chaque projet de se traduire in fine par un gain net de biodiversité
- Développement d'une unité de mesure compréhensible, comparable et répliquable dans différents contextes

Pour

- Aider à la décision et à l'action ; pour la mise en place des stratégies biodiversité des entreprises/ acteurs du territoire
- Appuyer la réalisation d'opération de restauration écologique et la mise en place de suivis de la biodiversité
- Produire des indicateurs permettant de renseigner un rapport extra-financier

Le fonctionnement

IBL : État projeté (**habitat**) – État initial (**Habitat**) = GAIN (ou perte)



Le club IBL - Les membres





141 avenue de Clichy
75017 Paris

01 80 40 15 00

contact@cdc-biodiversité.fr

www.cdc-biodiversité.fr

Marianne LOURADOUR

Présidente

+33 (0)1 80 40 15 24

+33 (0)6 73 18 70 83

marianne.louradour@cdc-biodiversite.fr

Agence centrale

Matthieu Rivet - Directeur

agence.centrale@cdc-biodiversité.fr

Agence Est

Sophie Serre - Directrice

agence.est@cdc-biodiversité.fr

Agence Hauts-de-France

Renaud Garbé - Directeur

agence.hdf@cdc-biodiversité.fr

Agence Nouvelle-Aquitaine

Vincent Pereira - Directeur

agence.nouvelle-aquitaine@cdc-biodiversité.fr

Agence Occitanie

Guillaume Cortot - Directeur

agence.est@cdc-biodiversité.fr

Agence Sud-Est

Caroline Folliet - Directrice

agence.sud-est-littoral-mediterranee@cdc-biodiversité.fr

PARTIE 5

Exemples de projets de compensation pilotés en Nouvelle-Aquitaine



Territoire du SAGE :

- Mesures compensatoires sp pro. Et ZH du **CEF de Mouguerre**
(DDEP obtenue nov. 2023, DAE en cours de finalisation (SEPA-CAPB)
Recherches foncières depuis 2021
Environ 60 ha MA; 120 ha MC répartis en 8 sites
- Habitat Sud Atlantique : **projets immo Lahonce et Urcuit** (en cours d’instruction et recherches foncières depuis 2024)
Environ 2,5 ha sp pro; 2,8ha ZH
Partenariat Safer/CD64 pour la sécurisation du foncier en ZPENS
- SATEL : **St Geours de Marenne – ZAC Atlantisud**
Env. 2ha ZH landes humides

Limite territoire SAGE :

- Ecoquartier Canopée à **St Vincent de Tyrosse**
Env. 15 ha sp. Pro et 5 ha ZH
Compensé autour du marais d’Abesse à St Paul lès Dax



Hors territoire du SAGE :

- Nombreux projets PV zone rétro-littorale et Haute Lande
compensation 30-40 ans, sp pro Fadet des laïches et oiseaux milieux semi-ouverts principalement
ZH landicoles essentiellement
- ZAC secteur des Grands Lacs
Impacts divers
- A65 Pau-Langon
env. 1400 ha pendant 60 ans – 20n sp ou groupes d'sp. + ZH
- Territoire CCLO (Mourenx / Lacq etc)
 - Compensation d'aménagement de la plateforme de Mourenx-Pardies-Noguères-Besingrand
250 ha (amphibiens, milieux ouverts et semi-ouverts, boisements etc)
=> espaces agricoles de la vallée alluviale du gave de Pau / contexte hyper tendu
 - Etude prospective pour le compte de la CCLO sur l'anticipation des besoins de renaturation à
l'échelle du territoire de la collectivité et recherche de solutions de compensation anticipées
(Financement Banque des Territoires 64).

REX recherches foncières ZH et difficultés rencontrées

Constat de départ :

dettes ZH = pt. surfaces la plupart du temps

- ⇒ Oblige à un mitage de la compensation
- ⇒ Oblige à des démonstrations détaillées avec des méthodes imposées inadaptées (MNEFZH) sur des sujets qui ont peu de sens (action hydraulique sur pt. surfaces)

Publi. *B. Padilla & al. 2024* démontre des pb. d'efficacité de la compensation dans ce contexte; pas de connexion ni d'unités écologiques cohérentes

Territoire du SAGE :

pression foncière importante sur tous les usages (urba. agricole, forestier/populiculture, chasse)
ZH souvent morcelées au fil des successions (ex. barthes de l'Adour)

- ⇒ Difficultés à trouver du foncier éligible selon tous les critères SAGE + DDTM (MNEFZH)
Sortie de la masse d'eau souvent nécessaire si opp. foncière mais dossier fragilisé
- ⇒ Difficultés d'animation foncière : spéculation sur la valeur du foncier par les propriétaires, compétition pour les usages



Perspectives

- Anticipation à une échelle territoriale des aménagements à venir sur un pas de temps à définir (10-15 ans)
 - ⇒ Permettra de rechercher des solutions foncières cohérentes pour un gain + pertinent (cf. CCLO ou CC Seignanx)
Site sans label ou SNCRR
 - ⇒ Sur territoires à fortes pressions foncières :
 - réfléchir à un assouplissement des règles d'éligibilité du foncier de compensation ?
MNEFZH compliquée à appliquer et démonstration d'un gain délicate
 - durcissement des règles d'urbanisme : zéro impact sur les ZH si on ne sait/peut les compenser ?
⇒ gros effort pédagogique amont pour l'élaboration des PLUi /
pose d'autres problématiques (ex. Grand Dax)
- Améliorer la connaissance des ZH dégradées pour mieux orienter les recherches ZH à préserver connues



CDC Biodiversité
Agence Nouvelle Aquitaine

7 place des citernes
33800 BORDEAUX
T. +33 (0)5 32 09 08 71

agence.sud-ouest@cdc-biodiversite.fr
marie.voccia@cdc-biodiversite.fr

Merci de votre attention